

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

Schéma de Cohérence Territoriale

Rapport de Présentation RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Approuvé par délibération le 03/07/2019

Vu pour être annexé à la nouvelle délibération
du Comité Syndical en date du 11/12/2019
en vertu de l'article L143-25 du code de l'urbanisme



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

SCOT
de Flandre
et Lys



AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE	P3
Qu'est-ce qu'un SCOT ?	P4
Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement	P6
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables	P21
Le Document d'Orientations et d'Objectifs et le DAAC	P28

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 059-255902934-20200713-2020_07_13-AR

Résumé non technique

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le SCOT est un document de planification définissant à l'échelle d'un bassin de vie le Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour les 15 à 20 prochaines années.

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie, ...)

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Il contient 3 documents :

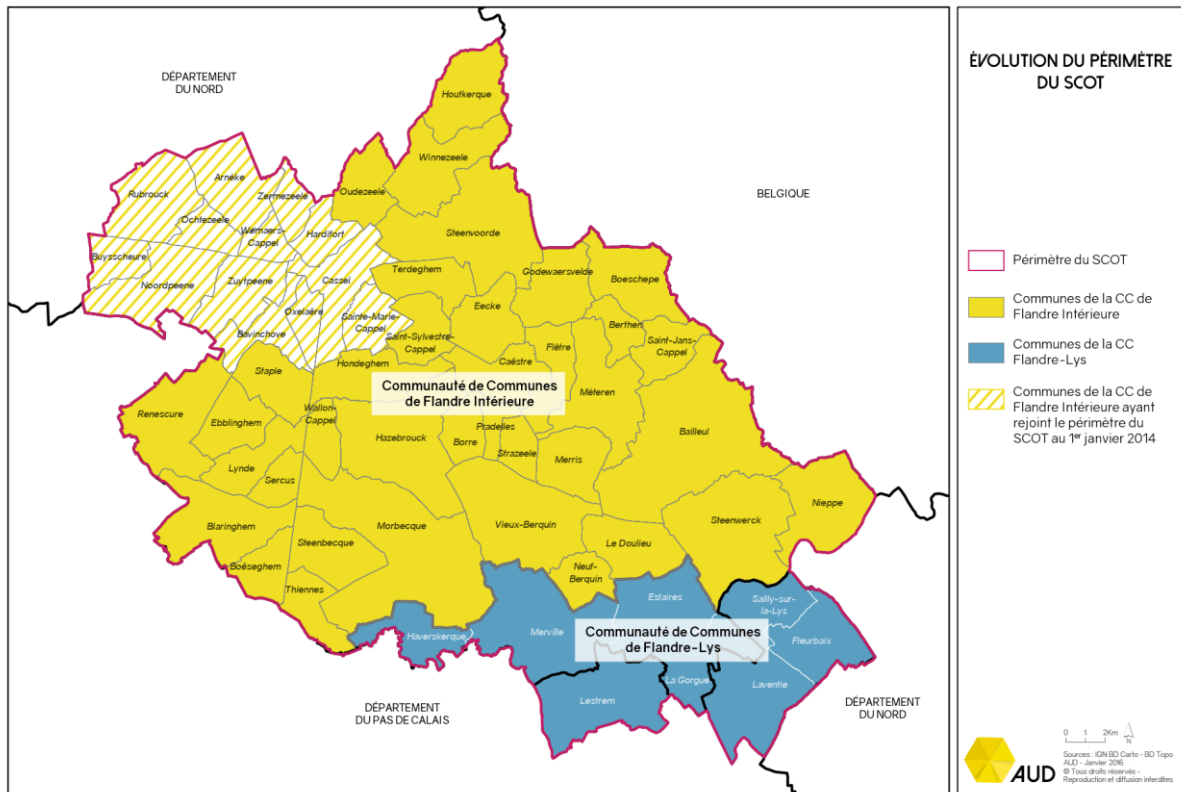
- Un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale du projet d'aménagement

notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... et assure la cohérence, entre les différents documents de planification communaux et intercommunaux

- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable juridiquement aux PLU/PLUI, PLH/PLUIH, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (*ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5ha...*)

Il peut également contenir de manière volontaire un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Le SCOT de Flandre et Lys fédère 2 communautés de communes regroupant plus de 140.000 habitants. Il s'étend sur un territoire de 756 km² répartis sur deux départements, le Nord et le Pas-de-Calais



Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

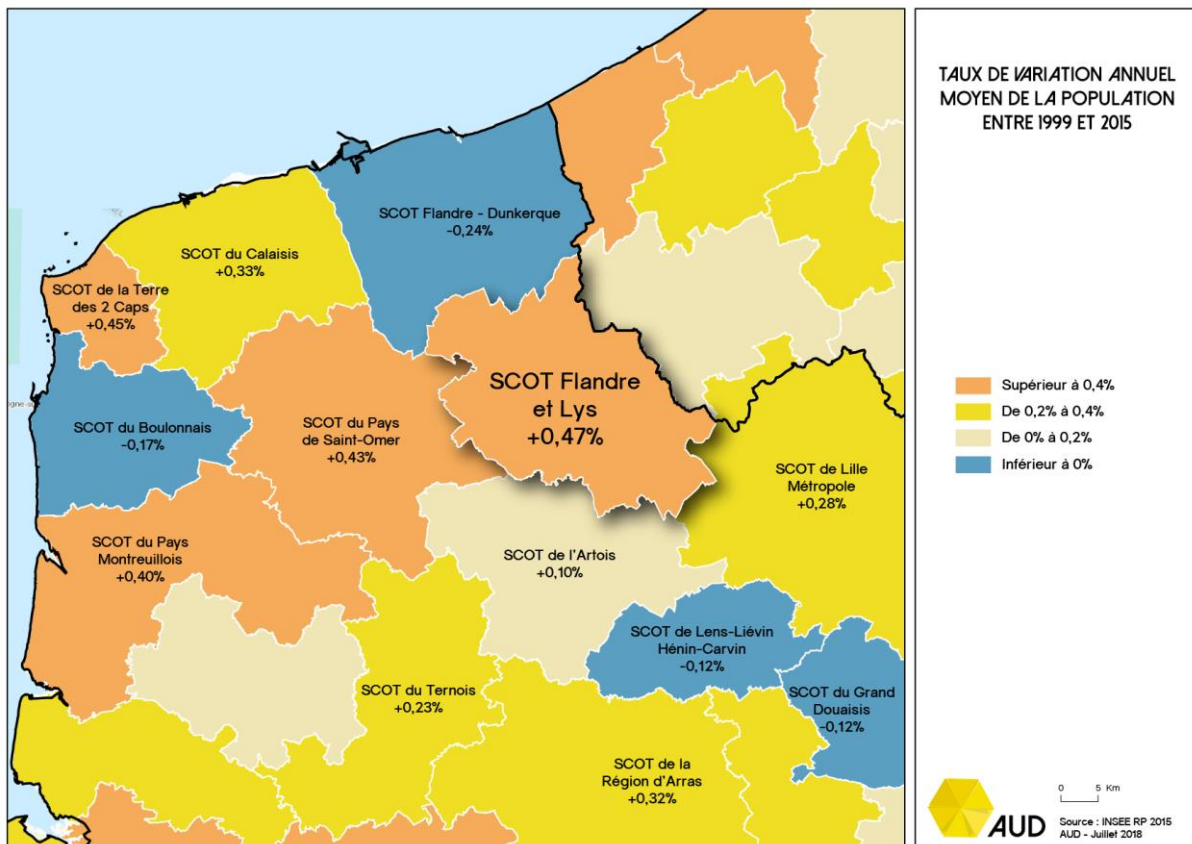
L'élaboration du SCOT s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic de territoire et d'un état initial de l'environnement identifiant les dynamiques en cours au sein de la Flandre et Lys.

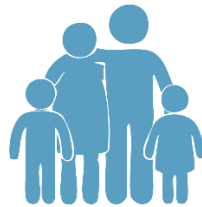
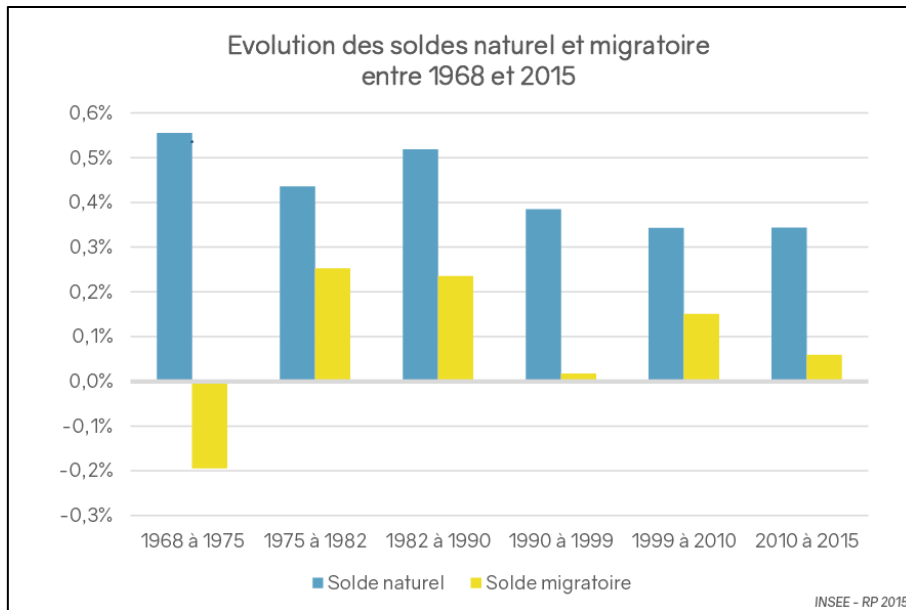
L'analyse démographique

Croissance de la population plus soutenue que sur les territoires alentours

Un solde migratoire à son plus haut niveau depuis 40 ans

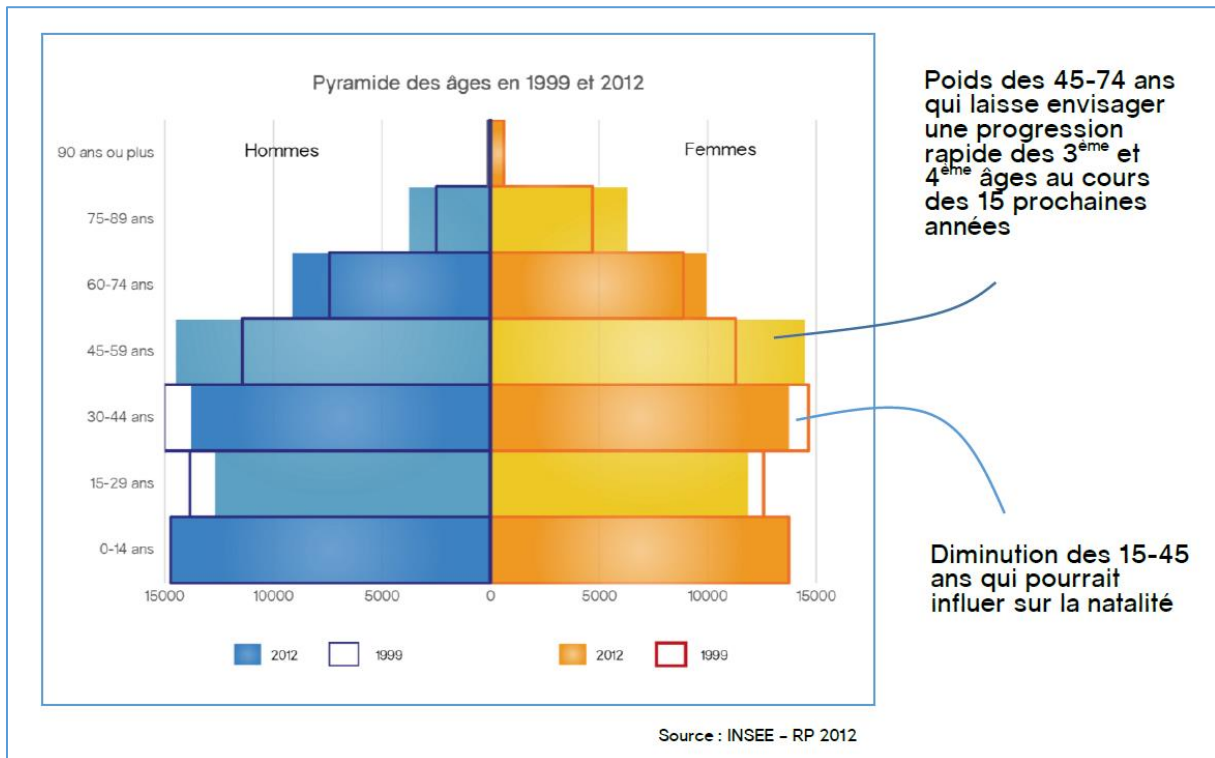
Un solde naturel qui se contracte



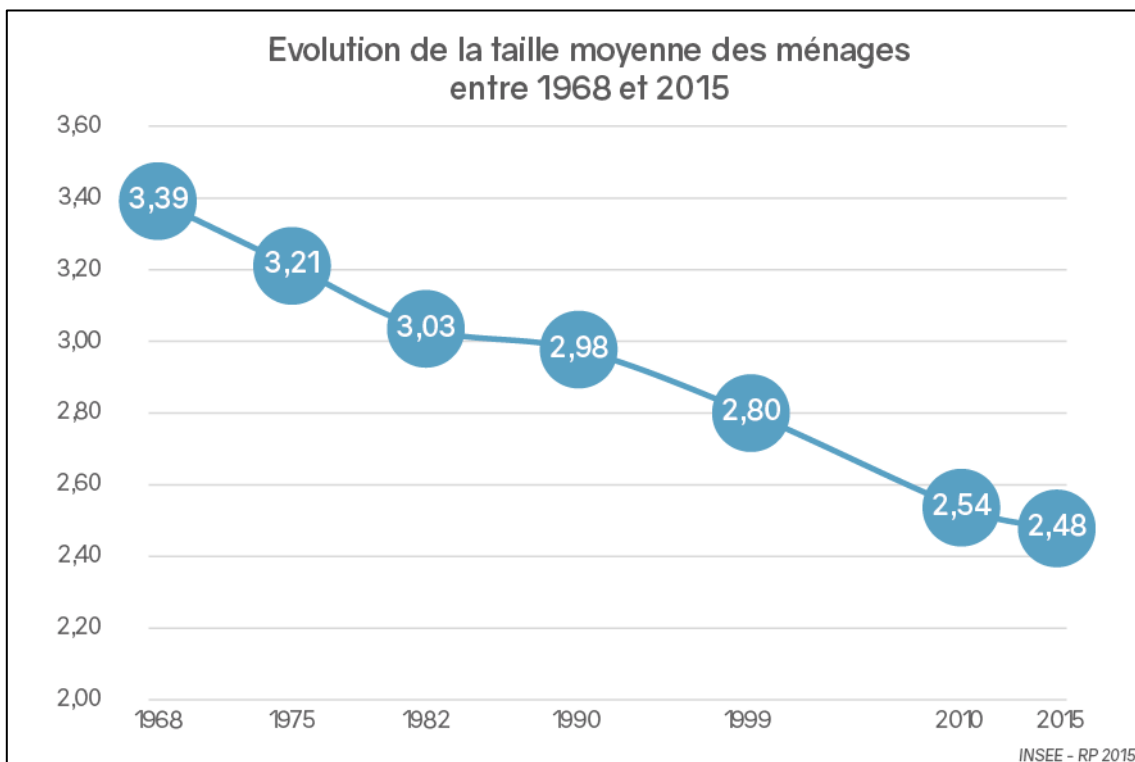
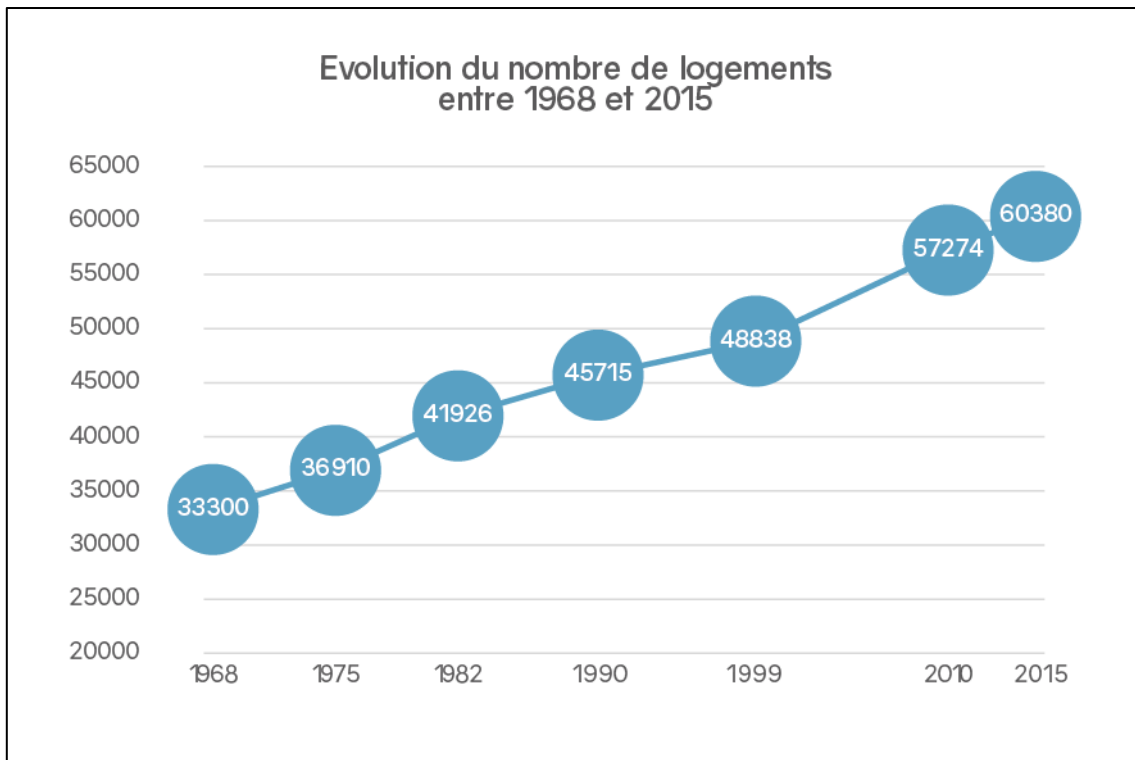


+ 10 000 habitants en 1999 et 2015
+ 650 habitants par an

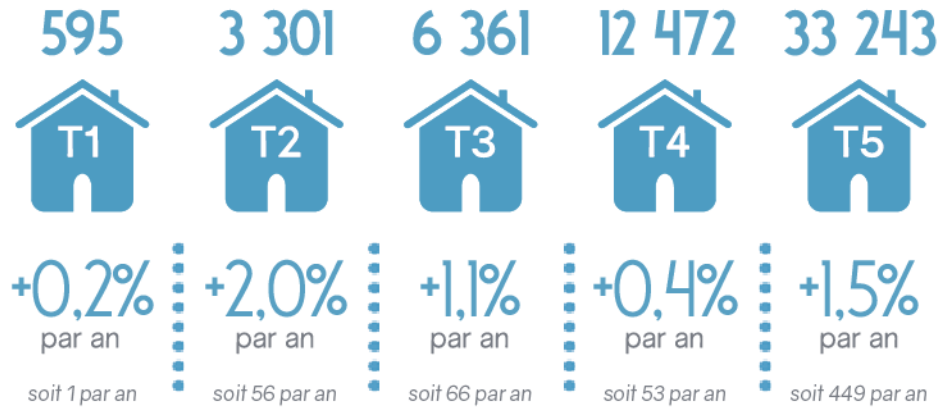
Un vieillissement de la population moins prononcé que sur les territoires voisins mais qui devrait s'accélérer



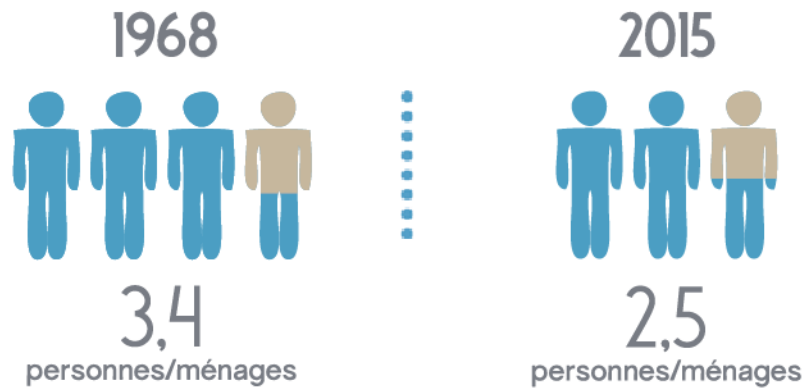
Une évolution de la production de logements qui contraste avec la taille des ménages



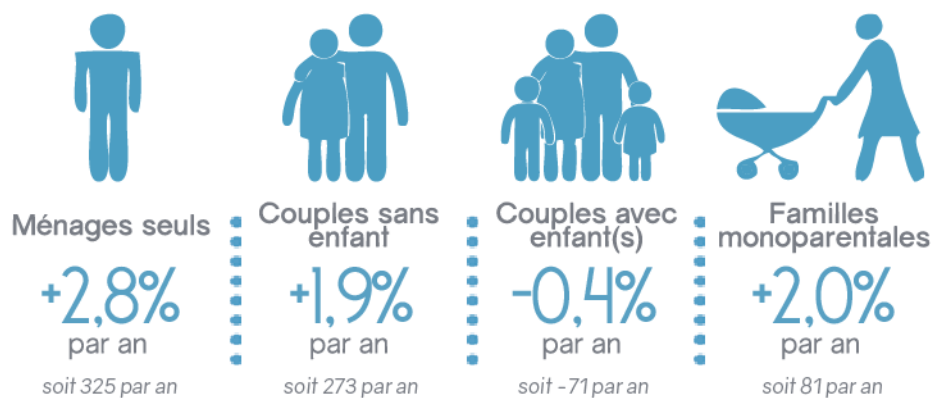
ÉVOLUTION DES RP SELON LE NOMBRE DE PIÈCES ENTRE 1999 ET 2015 (INSEE)



ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES LOGEMENTS ENTRE 1999 ET 2015 (INSEE)



ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ENTRE 1999 ET 2015 (INSEE)



L'analyse démographique a mis en évidence 4 constats majeurs pour le SCOT :

- Le solde naturel qui constitue depuis les années 1960 le principal moteur de la croissance démographique est en perte de vitesse. Il est par ailleurs fortement probable que cette tendance se confirme dans les années à venir
- L'attractivité résidentielle est à son plus haut niveau depuis 40 ans au sein d'une Région où le solde migratoire demeure déficitaire.
- Le vieillissement de la population reste moins prononcé que sur les territoires voisins, notamment le littoral Belge, mais les éléments d'analyse portent à croire qu'il devrait rapidement s'accélérer. En conséquence, la diminution de la taille moyenne des ménages devrait se poursuivre.
- Depuis 1999 la dynamique démographique a essentiellement bénéficié aux plus petites communes.

Sous l'effet de ces évolutions démographiques positives et de son attractivité résidentielle, la Flandre et Lys a connu depuis les années 1960 une importante dynamique de constructions de logements.

Ce contexte favorable s'est majoritairement traduit par la production de maisons individuelles de grandes tailles pour des propriétaires occupants. Il a également permis au territoire de disposer d'un parc de logements qui selon les indicateurs disponibles semble globalement de meilleure qualité que sur l'ensemble du département ou de la Région.

Néanmoins, le diagnostic pointe plusieurs points de vigilances et évolutions probables à anticiper dans la définition des stratégies à déployer en matière d'habitat.

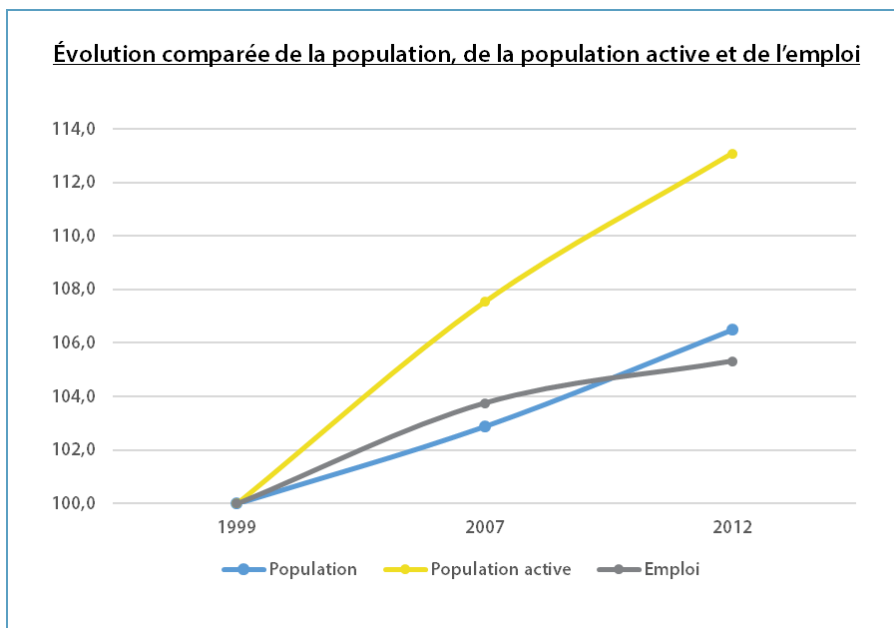
D'une part, la conjoncture actuelle est marquée à la fois par la diminution de la production de logements et un accroissement assez sensible de la vacance, qui reste malgré tout en deçà de la moyenne régionale. Une attention particulière doit ainsi être portée sur la poursuite de ces tendances et sur l'évolution des logements vacants de longue durée et du Parc Privé Potentiellement Indigne. Afin de garantir la qualité du parc de logements anciens, les initiatives visant à résorber l'habitat dégradé et à encourager la réhabilitation énergétique des logements les plus énergivores pourraient ainsi être renforcées.

D'autre part, le territoire pourrait dans les années à venir être confronté à des enjeux d'adaptation de l'offre aux évolutions sociodémographiques. Si, au cours des dernières années, la Flandre et Lys a essentiellement produit de grands logements, la croissance probable des petits ménages et le vieillissement en cours de la population posent nécessairement la question de la diversification du parc au profit de l'amélioration du parc résidentiel. Dans ce contexte, le marché locatif apparaît comme un élément d'attractivité des jeunes ménages et une réponse à l'accroissement du nombre de personnes âgées. Enfin, le territoire devra renforcer le poids du logement locatif conventionnés au sein du parc de résidences principales.

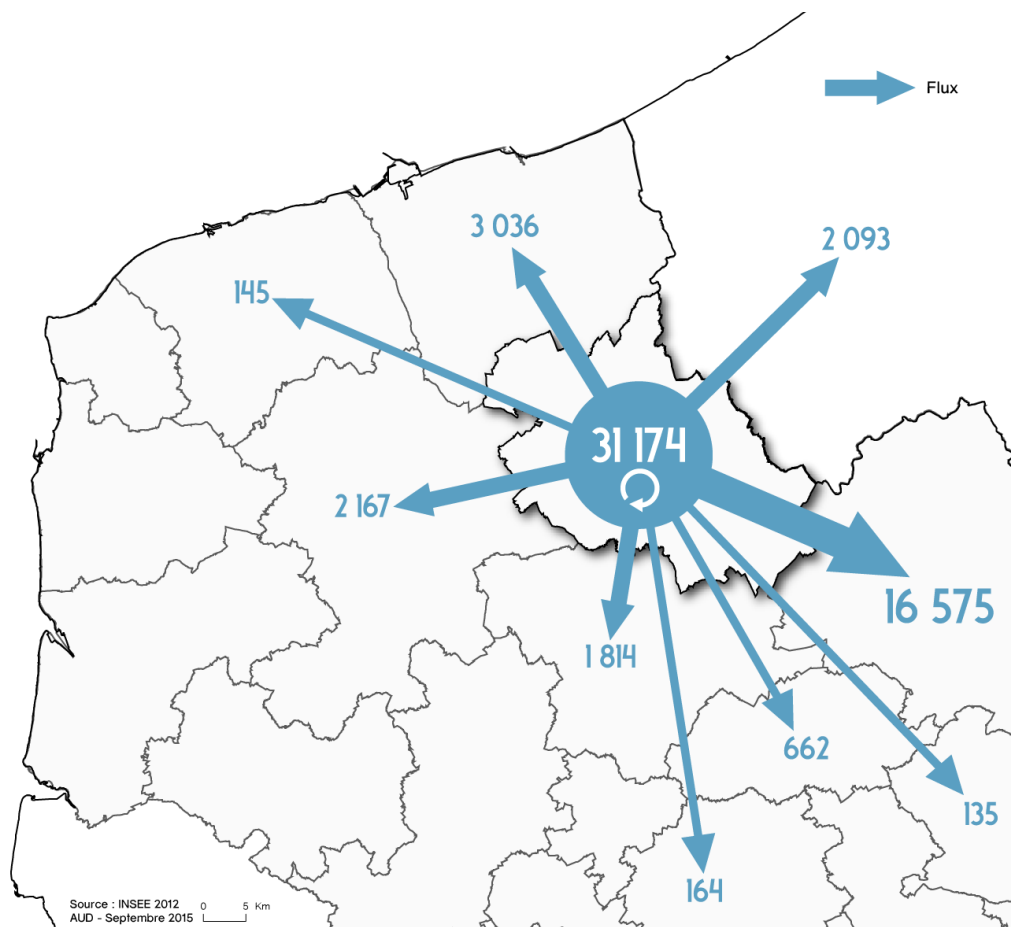
Toutefois, dans ce domaine, les volumes importants de logements à réaliser sur les communes soumises à l'article 55 de loi SRU, interrogent sur la capacité technique et financière réelle de répondre aux obligations réglementaires à court et moyen termes. Ils posent également la question de l'équilibre du développement de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire.

Développement économique

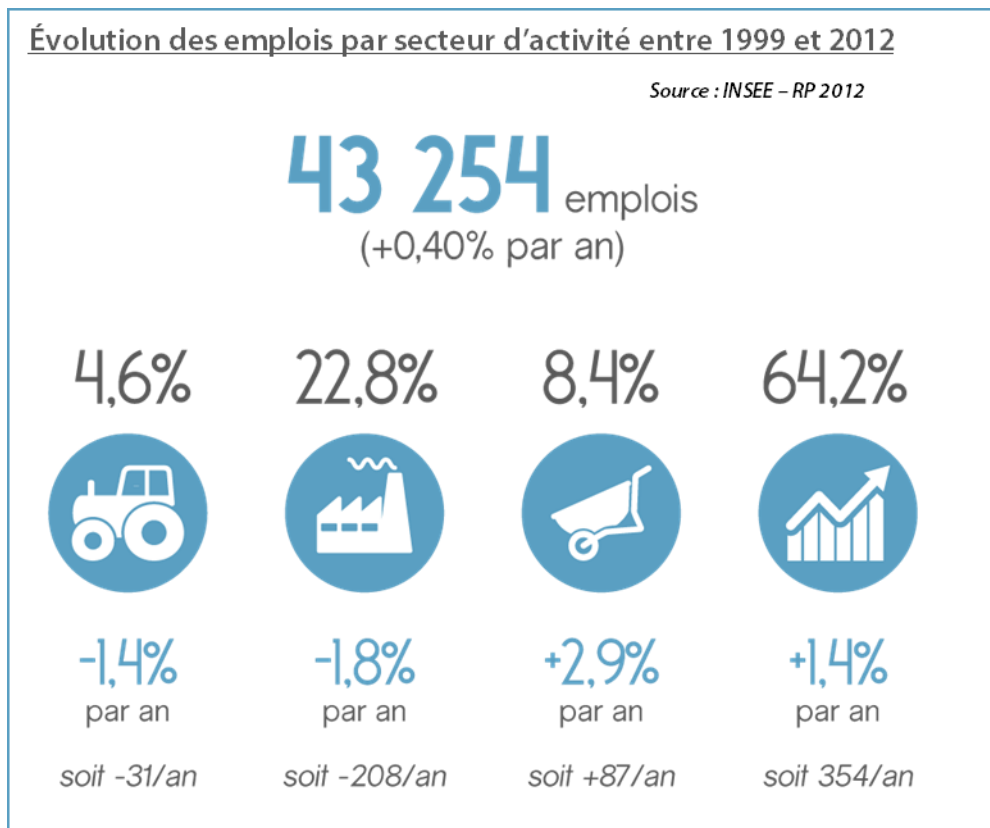
Un nombre d'emplois qui évolue positivement, mais à un rythme moins soutenu que la population et le nombre d'actifs



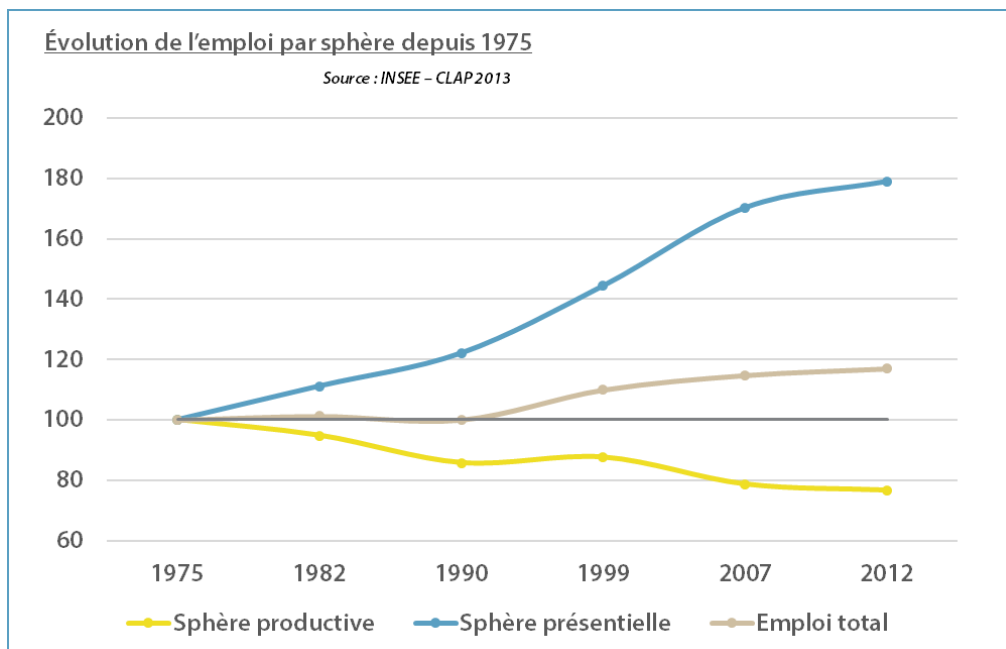
Des déplacements domicile-travail vers les territoires voisins qui s'accroissent



Un poids élevé de l'industrie dans les effectifs



Une croissance des emplois essentiellement portée par la sphère présentielle



Les analyses montrent que ces dernières années l'évolution de l'emploi a été moins

rapide que celle de la population active et qu'un nombre croissant d'habitants de Flandre

et Lys va travailler sur les bassins limitrophes, notamment la métropole Lilloise. La fonction résidentielle du SCOT et ses interrelations avec les territoires alentours semblent ainsi se renforcer.

Le diagnostic a néanmoins mis en évidence des polarités importantes au sein du SCOT autour notamment d'activités industrielles sur la commune de Lestrem et des services, commerces et administrations publiques sur les villes de Bailleul et d'Hazebrouck. La vallée de la Lys, le secteur Renescure-Blaringhem et l'axe A25 apparaissent également clairement comme des espaces privilégiés pour le développement économique du territoire. Ces secteurs concentrent en outre l'essentiel de l'armature commerciale et les principaux projets de développement de zones d'activités.

Par ailleurs si les industries, notamment l'agro-alimentaire, demeurent des acteurs majeurs du tissu économique local et conservent des effectifs particulièrement importants, depuis les années 1970 la création d'emplois est essentiellement soutenue par les activités de la sphère présentielle. En outre, ce champ de l'économie reste globalement moins présent en Flandre et Lys que sur le reste de la Région

et semble donc pouvoir constituer un levier de croissance probablement conséquent.

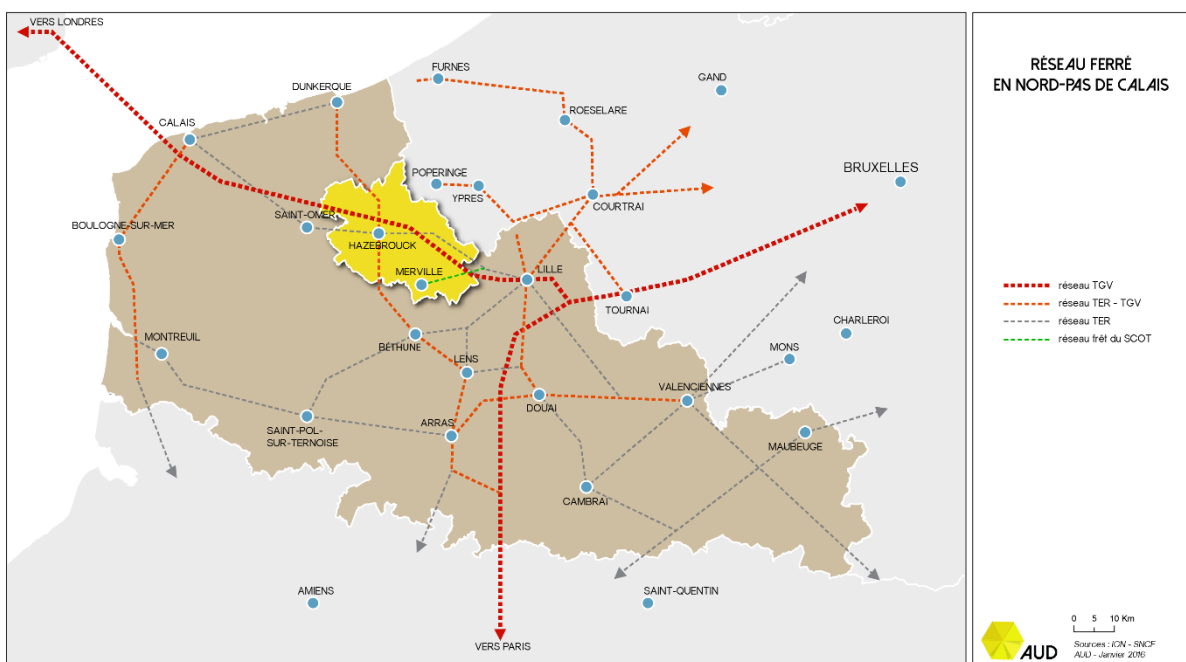
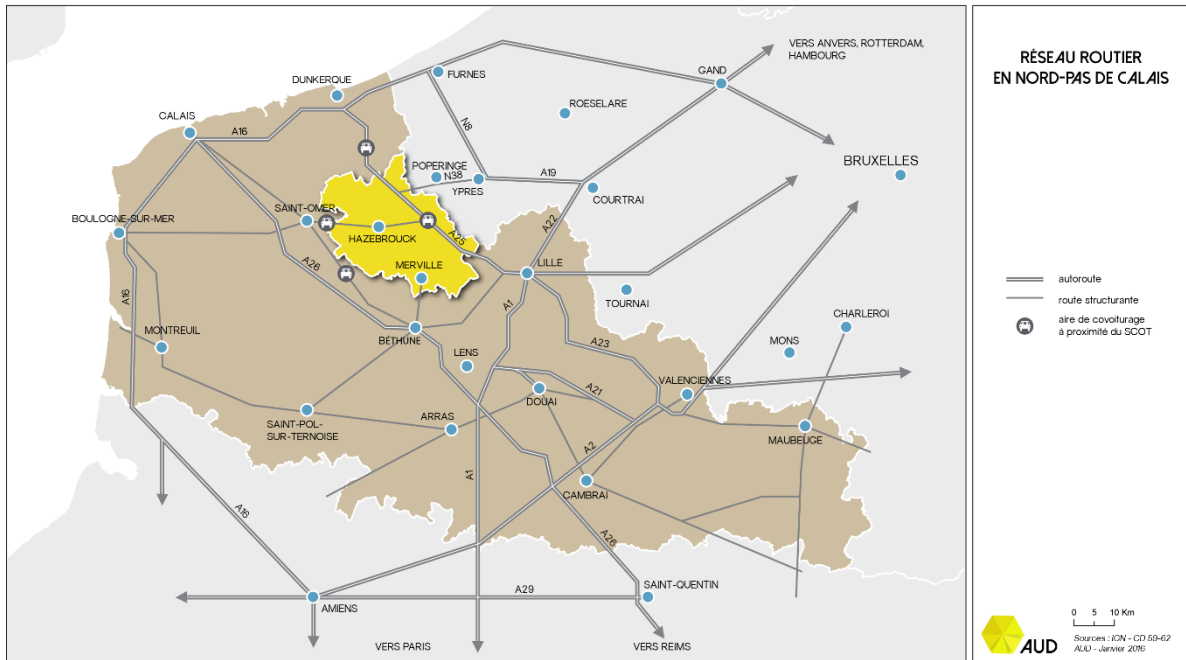
Dans ce domaine, le SCOT a certainement encore de nombreux atouts à faire valoir. Ainsi, sa position géographique privilégiée et la qualité de son cadre de vie sont identifiées par de nombreux acteurs comme des facteurs déterminants pour son développement touristique et la poursuite de son attractivité résidentielle.

Les évolutions démographiques prévisibles devraient également induire une recrudescence des besoins de main d'œuvre dans les métiers des services à la personne et de la santé. De même les enjeux relatifs à la transition écologique et la troisième révolution industrielle qui entend réinventer la mobilité, soutenir le développement de l'économie des réseaux et la sobriété énergétique des territoires pourraient constituer des leviers d'emplois non négligeables.

Dans le domaine économique, l'un des enjeux de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale sera donc probablement de garantir au travers du projet de territoire la mise en œuvre des conditions favorables au développement de ces activités économiques endogènes.

Transports et de la mobilité,

Un réseau d'infrastructures performantes qui connecte le territoire au reste de l'Euro-région



Un poids de l'automobile qui demeure prépondérant

72,5%



Voiture

4%



Transport
en commun

1,5%



Train

20%



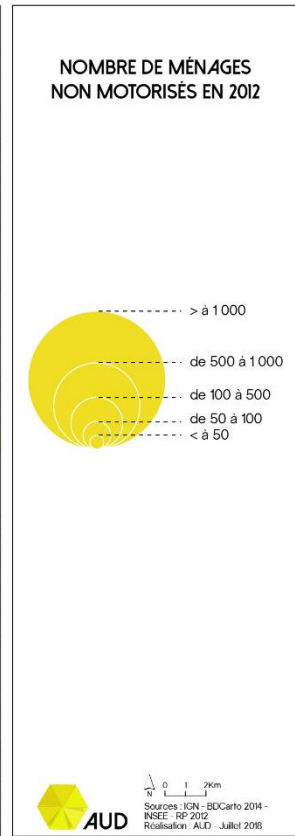
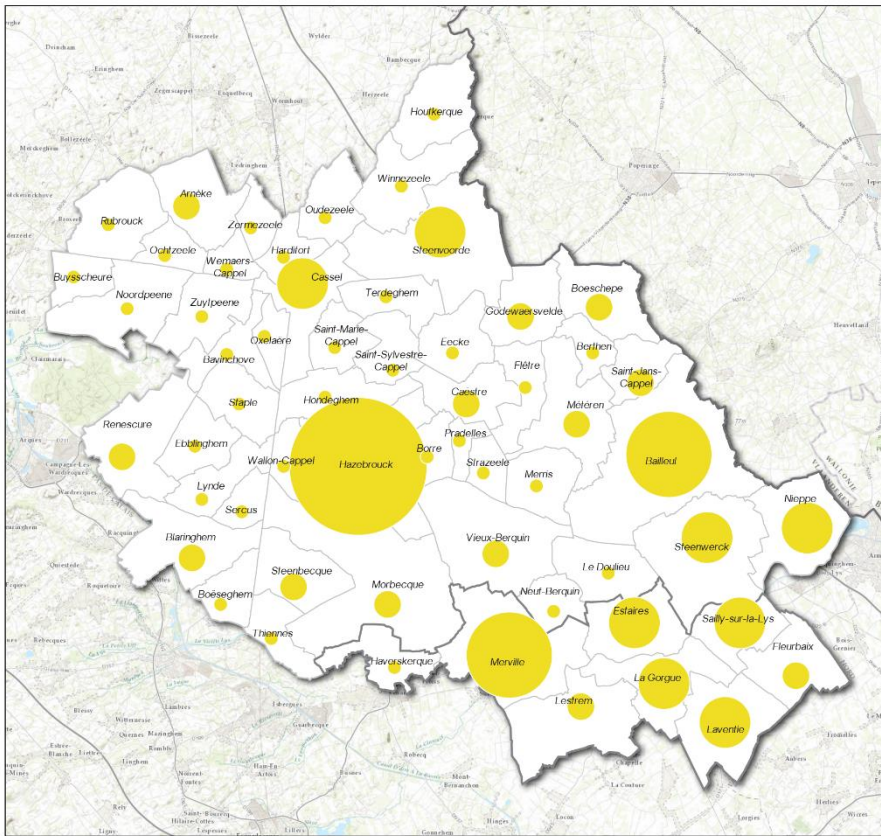
Marche

2%



Bicyclette

Un modèle de développement qui montre certaines limites



La Flandre et Lys jouit d'un réseau important d'infrastructures de transport, notamment routières et ferroviaires, qui lui assure des connexions rapides avec les principales métropoles et agglomérations de l'Eurorégion. La qualité de ce réseau a semble-t-il été un facteur déterminant dans le développement du territoire et son attractivité résidentielle en permettant à un nombre important d'habitants d'accéder dans de bonnes conditions aux bassins d'emplois limitrophes.

Toutefois, il convient de souligner l'absence de connexions transfrontalières en transport en commun et des disparités dans la desserte du territoire. A titre d'illustration, la Communauté de Communes Flandre Lys ne dispose d'aucun arrêt ferroviaire et possède un réseau moins dense de routes départementales de première catégorie.

Ces « carences » sont notamment en partie compensée par la politique des lignes interurbaines du Conseil Départemental du Nord qui s'inscrit en complément de l'offre ferroviaire, notamment pour les liaisons avec la métropole Lilloise. Elle répond de surcroit aux enjeux d'accès de l'ensemble des publics à la mobilité en proposant des tarifs plus attractifs que la voiture ou le train.

Malgré l'existence de ces alternatives, on constate que la voiture individuelle occupe encore une place hégémonique dans les habitudes de déplacements de la Flandre et Lys. Plusieurs limites à ce modèle centré sur l'automobile semblent cependant apparaître.

- D'une part le renchérissement durable des prix de l'énergie accroît l'effort que doivent

consentir les ménages pour leurs dépenses de carburant et pourrait augmenter dans les années à venir la part de la population en précarité énergétique sur les territoires les plus éloignés des grands pôles d'emplois et de services.

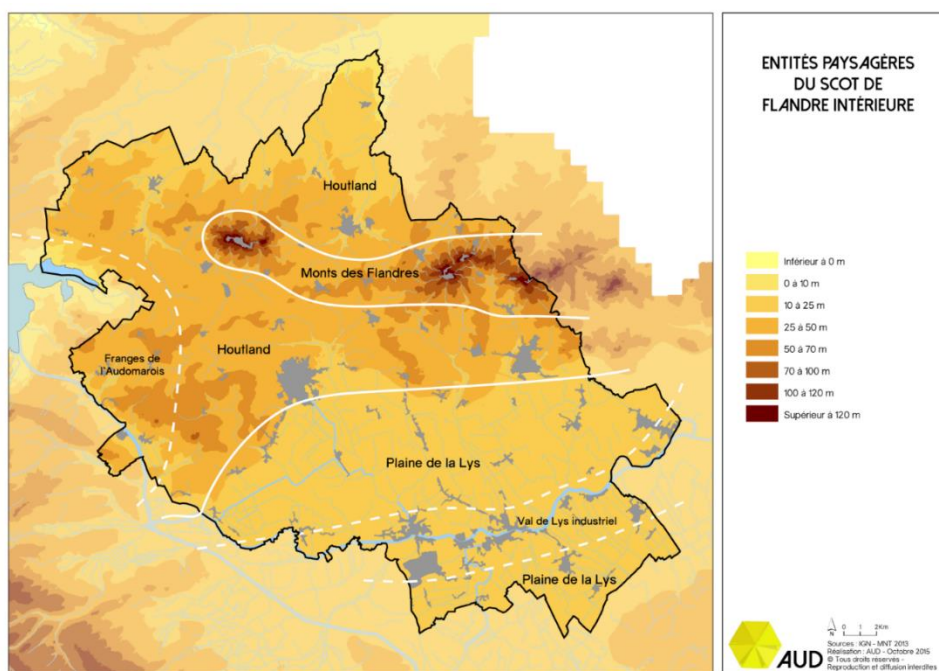
- D'autre part, les perspectives démographiques et notamment l'accroissement probable du 4^{ème} âge posent clairement la question des alternatives à développer pour éviter l'isolement des personnes non motorisées, dans un territoire où d'ores et déjà plus de 6.700 ménages ne disposent d'aucune voiture.
- Enfin les préoccupations liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'engorgement des infrastructures majeures (*notamment l'A25 en direction de Lille*) imposeront certainement de réorienter les stratégies de mobilité développées ces dernières décennies sur les territoires.

Dans ce domaine, des initiatives ont d'ores et déjà été prises par les collectivités afin de soutenir le développement des déplacements cyclables ou de nouveaux usages de la voiture par la promotion du covoiturage et du véhicule électrique.

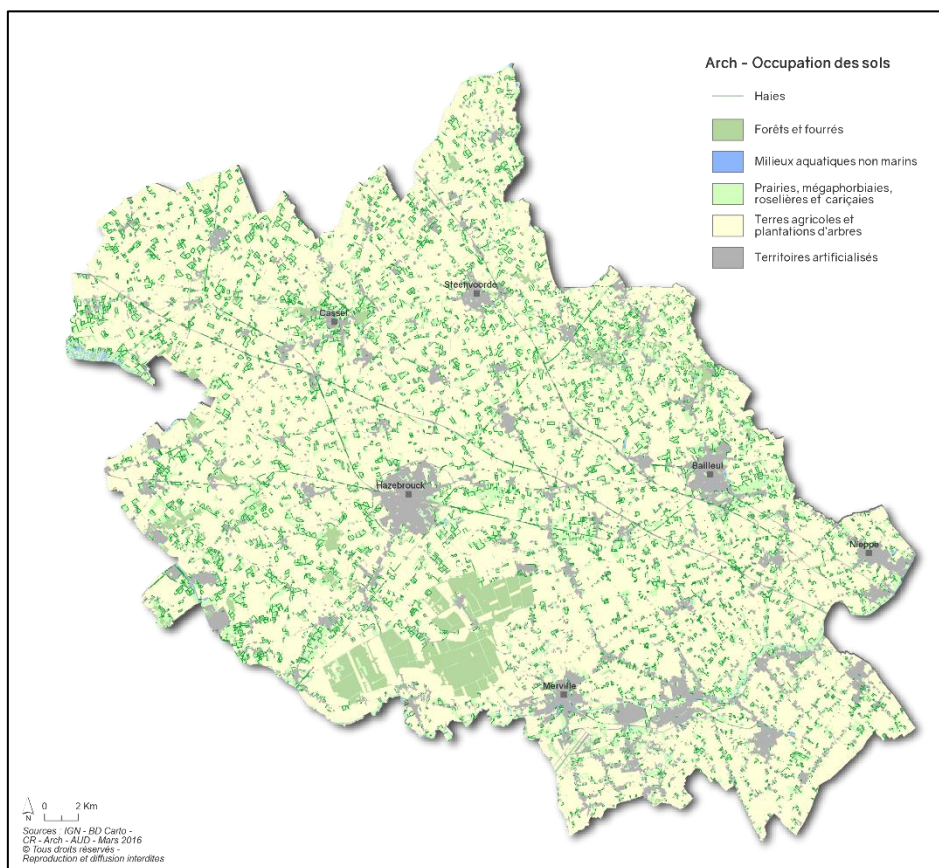
L'analyse menée montre par ailleurs que l'anticipation de l'impact pour le territoire des grands projets régionaux d'infrastructures de transport, dont le Canal Seine-Nord ou les réflexions sur le Réseau Express Grand Lille, constituera un élément déterminant pour le développement futur de la Flandre et Lys.

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

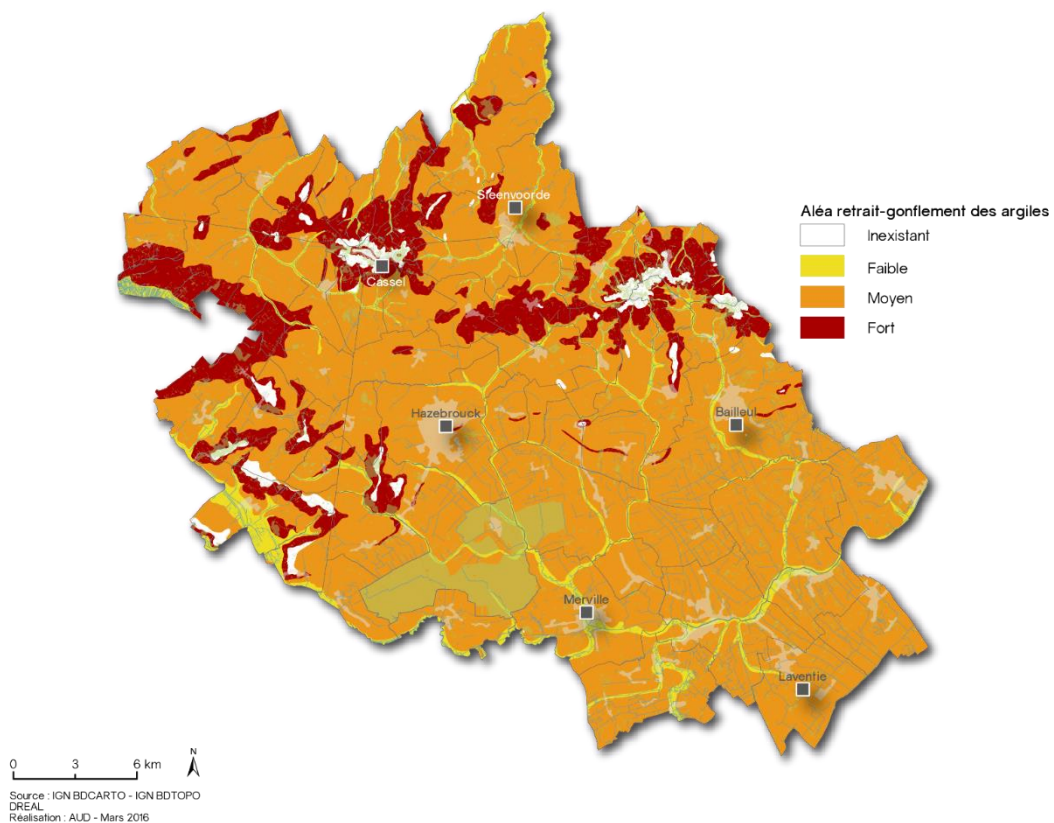
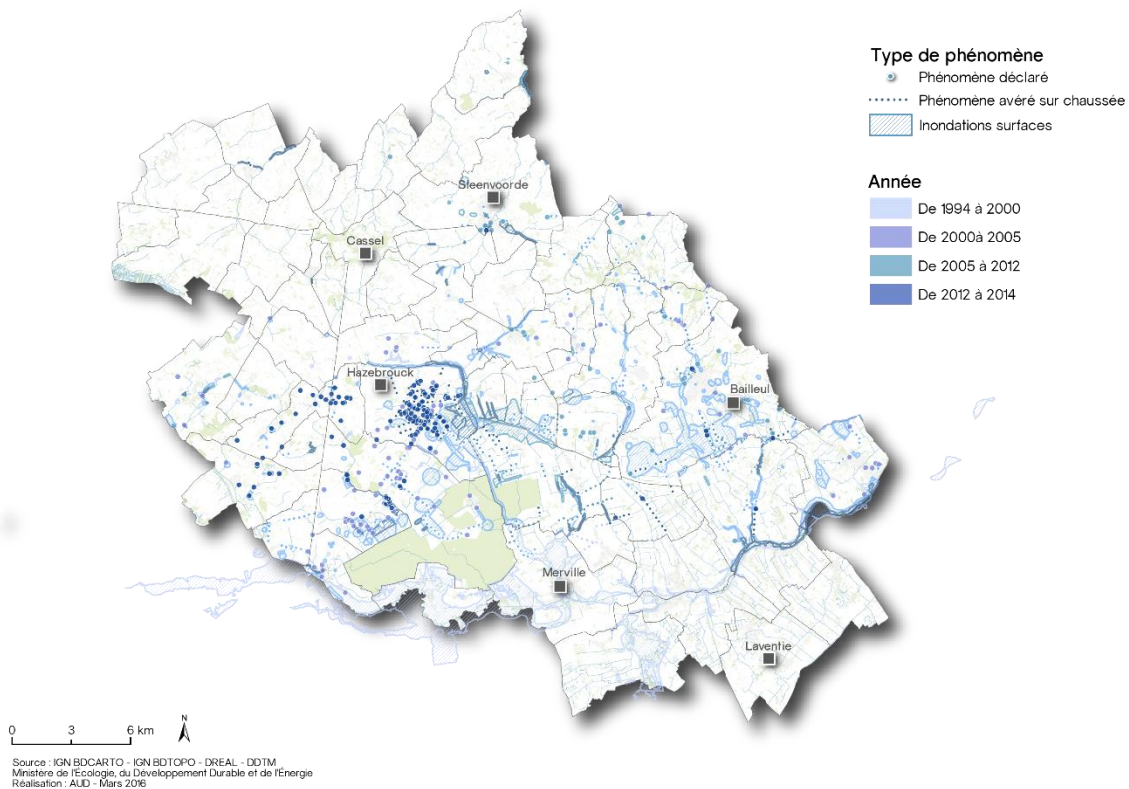
Une qualité paysagère et patrimoniale largement reconnue à préserver comme outils de développement du territoire



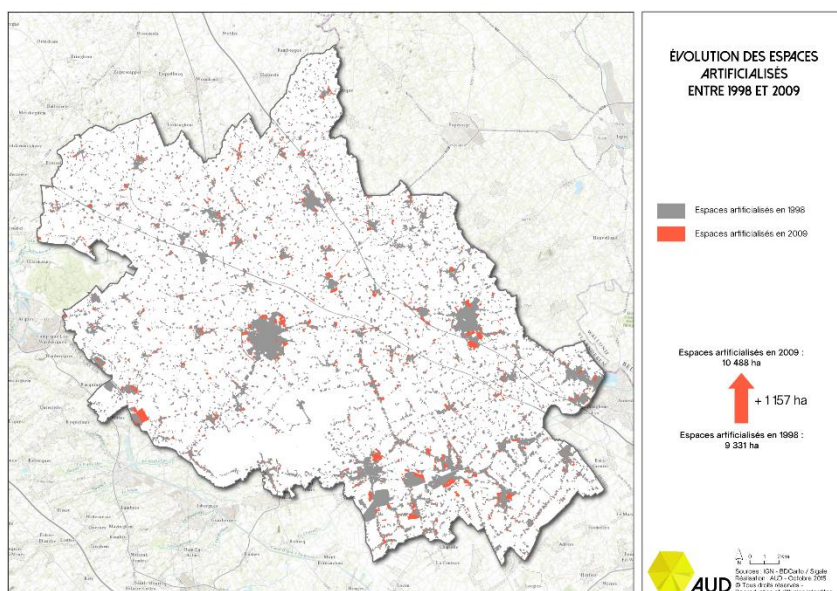
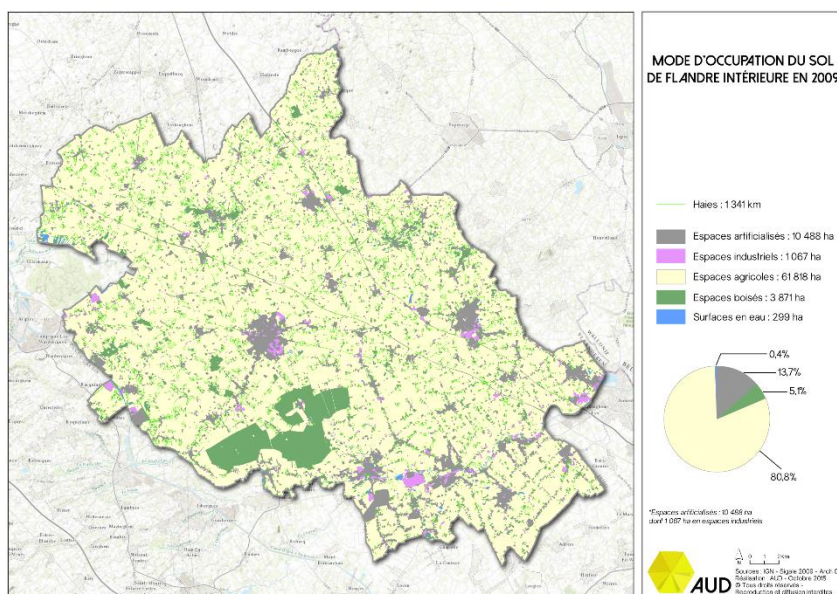
Une qualité paysagère soutenue par les éléments de la Trame Verte et Bleue



Des risques à anticiper dans les politiques d'aménagement du territoire



Un territoire occupé à plus de 80% par l'agriculture



81% de la surface est occupée par des **espaces agricoles** (62442,4 ha)

12,9% de **surfaces artificialisées** (contre 16,7% à l'échelle nationale)

Parmi les espaces artificialisés (9 855,8 ha) : **1 143,9 ha** d'**espaces industriels**, soit **1,5%** de la surface totale

5% de la surface est occupée par des **espaces boisés** (3 869 ha)

L'Etat Initial de l'Environnement a démontré que le SCOT bénéficie d'un cadre de vie remarquable qui s'appuie largement sur la qualité des paysages, du patrimoine bâti et des milieux naturels qui participent largement à son attractivité.

Néanmoins dans un contexte marqué par de nombreuses transitions énergétiques, écologiques ou sociétales, l'analyse a également démontré de nombreux points de fragilité qu'il convient de prendre en compte dans les politiques d'aménagement, notamment :

- Une réelle sensibilité aux risques naturels, notamment les inondations et les mouvements de terrains qui pourraient s'accroître avec le changement climatique

- Un modèle d'aménagement du territoire qui au cours des dernières décennies a été consommateur d'espaces et énergétiquement peu économe
- Un risque de banalisation des paysages et de poursuite de la consommation d'espaces naturels et agricoles pour répondre aux besoins liés au développement démographique et économique du territoire

Ainsi au cours des 10 dernières années, le territoire a consommé au profit de l'urbanisation environ 900 hectares de terres naturelles et agricoles soit un rythme nettement supérieur aux objectifs établis dans le SCOT approuvé en 2009



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le projet d'aménagement et de développement durables (le PADD) est l'expression du projet politique partagé d'évolution du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

Compte tenu des différents enjeux mis en avant dans le diagnostic, le PADD du SCOT Flandre et Lys souhaite engager le territoire dans une trajectoire de développement soutenable au travers de 4 axes complémentaires

Affirmer la Flandre et Lys en tant que territoire économiquement structurant en région en valorisant ses atouts :

Le diagnostic a démontré que la position géographique de la Flandre et Lys au sein de l'ensemble régional et plus largement de l'euro-région a constitué l'un des principaux leviers de développement du territoire. Sa situation d'interface entre la Métropole Européenne de Lille, véritable moteur de l'économie régionale, et le Littoral transfrontalier Manche – Mer du Nord, conjuguée à un cadre de vie recherché a en effet permis au territoire de connaître une attractivité résidentielle à son plus haut niveau depuis plus de 40 ans.

Néanmoins, si ces mécanismes ont permis de maintenir une évolution démographique positive, ils contribuent également à renforcer la dépendance du SCOT Flandre et Lys aux bassins d'emplois alentours contrastant ainsi avec les ambitions portées par le premier Schéma des Cohérence Territoriale.

En conséquence, le PADD réaffirme fortement la capacité du territoire à s'imposer comme un espace économiquement structurant en Région, grâce à la mobilisation de ses atouts intrinsèques.

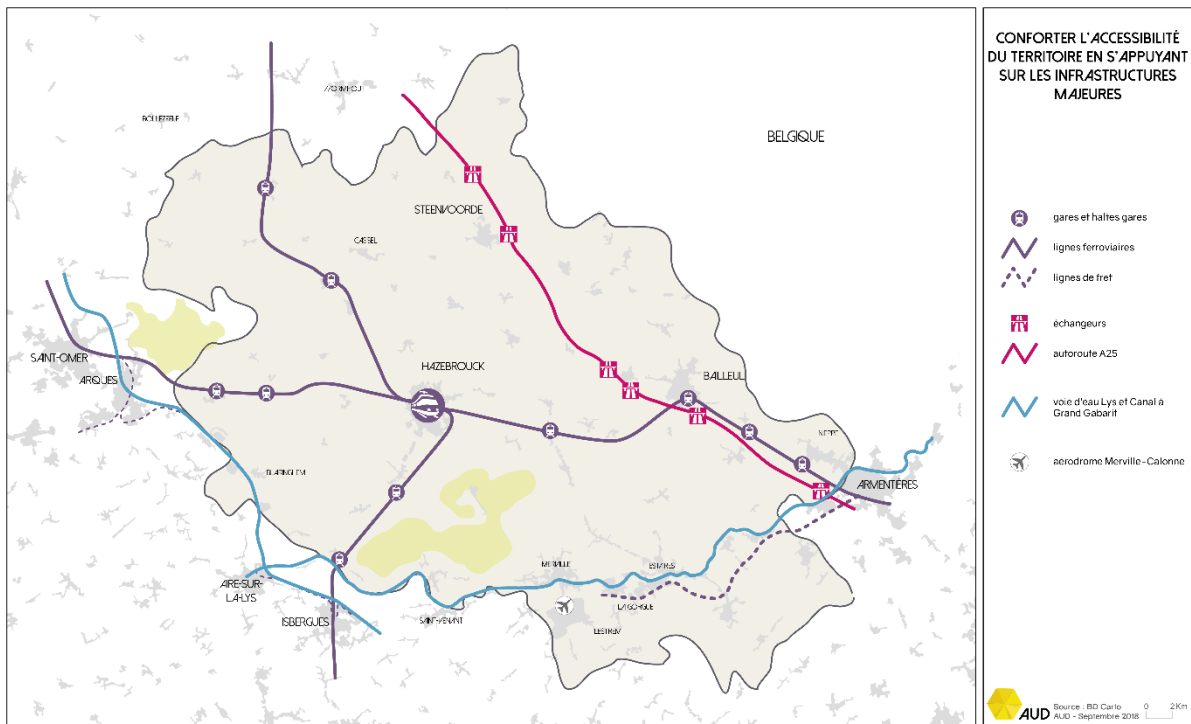
Dans ce contexte, la valorisation de sa position géographique au sein l'Euro-région demeurera un facteur de développement. Elle pourrait

même être accentuée en envisageant désormais le renforcement « des coopérations à 360° ». En effet, si au cours des dernières décennies les politiques d'aménagement du territoire menées à grande échelle ont particulièrement cherchées à structurer les relations entre la métropole Lilloise et le Littoral en orientant principalement les grandes infrastructures dans une logique Nord-Sud, les coopérations transversales entre le territoire Flandre et Lys, et des territoires tels que l'Audomarois ou la Flandre Occidentale Belge pourraient également être davantage recherchées. Le territoire devra de surcroît miser sur la mobilisation de nombreux potentiels le différenciant des grandes dynamiques métropolitaines voisines.

Cet axe s'organise autour de 6 parties :

- Conforter l'ancrage et l'accessibilité du territoire en s'appuyant sur les infrastructures majeures
- Maintenir un espace agricole majeur en Région
- Affirmer le territoire comme destination touristique
- Préserver un aménagement commercial équilibré

- Faire de l'attractivité résidentielle un moteur du développement économique



Valoriser les complémentarités et Organiser les solidarités territoriales au sein du SCOT Flandre et Lys et à ses franges immédiates :

Face aux évolutions sociodémographiques en cours, aux objectifs relatifs au développement économique local et à la montée en puissance des préoccupations environnementales et des enjeux du développement durable, le projet de territoire réaffirme, dans la lignée des orientations du premier SCOT, la nécessité de valoriser les complémentarités et d'organiser les solidarités au sein du SCOT Flandre et Lys et à ses franges immédiates.

Il s'agit donc au travers de cet axe de s'appuyer sur la diversité du territoire au service de son développement et du bien-être de ses habitants.

Au regard du vieillissement de la population, il convient ainsi d'aménager un territoire répondant désormais aux besoins de 4 générations et favorisant la mixité générationnelle, par une offre de logements et de services adaptés.

Il s'agira également d'articuler les enjeux de développement économique et ceux de la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Le diagnostic de territoire a notamment démontré que ces objectifs n'étaient absolument pas antinomiques et que la préservation des paysages, des milieux

naturels et de la biodiversité pouvait être de puissants facteurs d'attractivité au sein du SCOT Flandre et Lys.

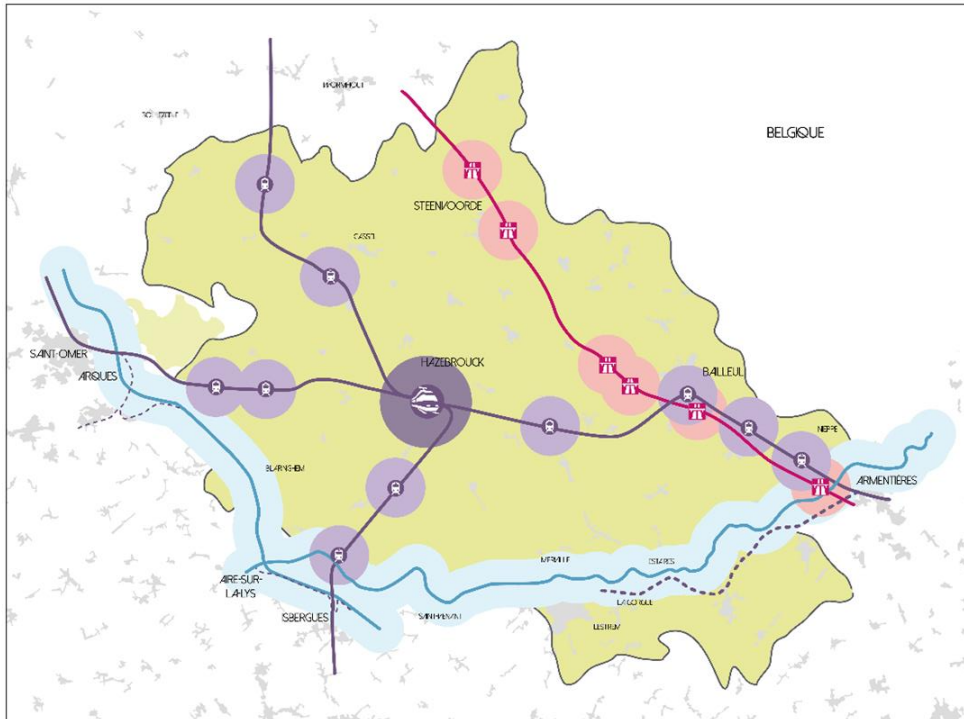
Le développement économique devra par ailleurs s'appuyer sur les potentiels offerts sur certains espaces (la dorsale ferroviaire, la voie d'eau, l'autoroute, la trame rurale, ...) pour diversifier les opportunités et répondre plus efficacement aux attentes de tout type d'entreprises.

Il s'agira enfin dans un contexte marqué par la multiplication des canaux de commercialisation et une progression rapide des surfaces commerciales de trouver un équilibre et une complémentarité entre les centres-villes et de villages et le commerce de périphérie.

Cet axe s'organise autour de 5 parties :

- Promouvoir un développement territorial qui favorise le vivre ensemble et les liens sociaux
- Valoriser les complémentarités économiques internes aux territoires
- Assurer un développement commercial harmonieux
- Valoriser les sites de développement touristique majeurs et les mettre en réseau
- Poursuivre les démarches en faveur de la reconquête de la biodiversité

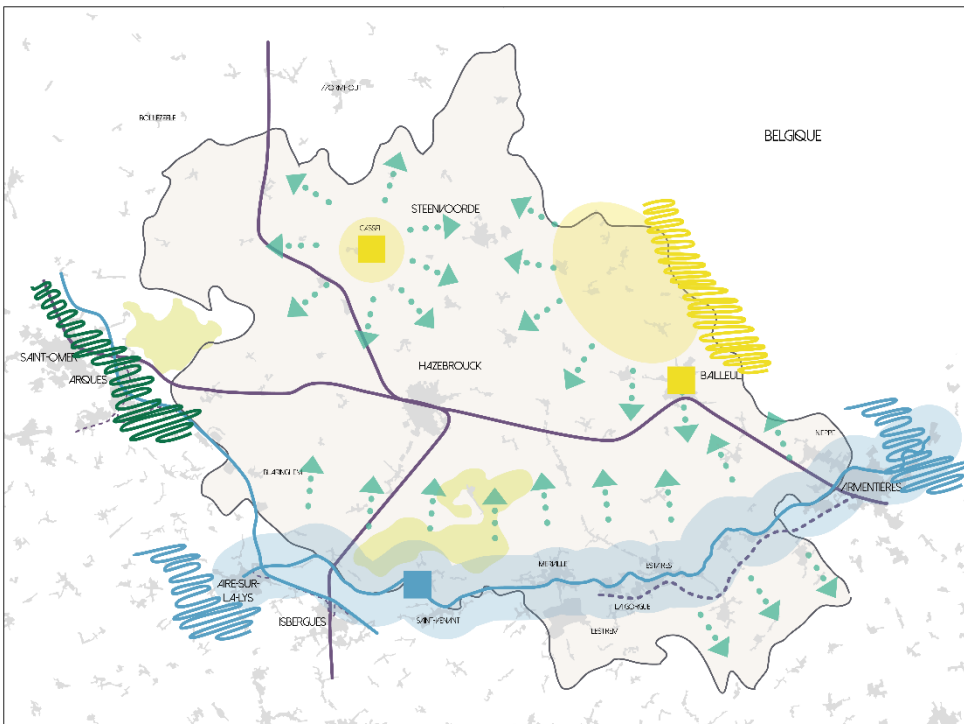




SYNTHESE : VALORISER LES COMPLÉMENTARITÉS ÉCONOMIQUES INTERNES AU TERRITOIRE

- faire de la dorsale ferroviaire un axe de développement majeur
- poursuivre le développement le long de l'A25
- saisir les opportunités liées à la voie d'eau
- valoriser le potentiel spécifique des secteurs ruraux

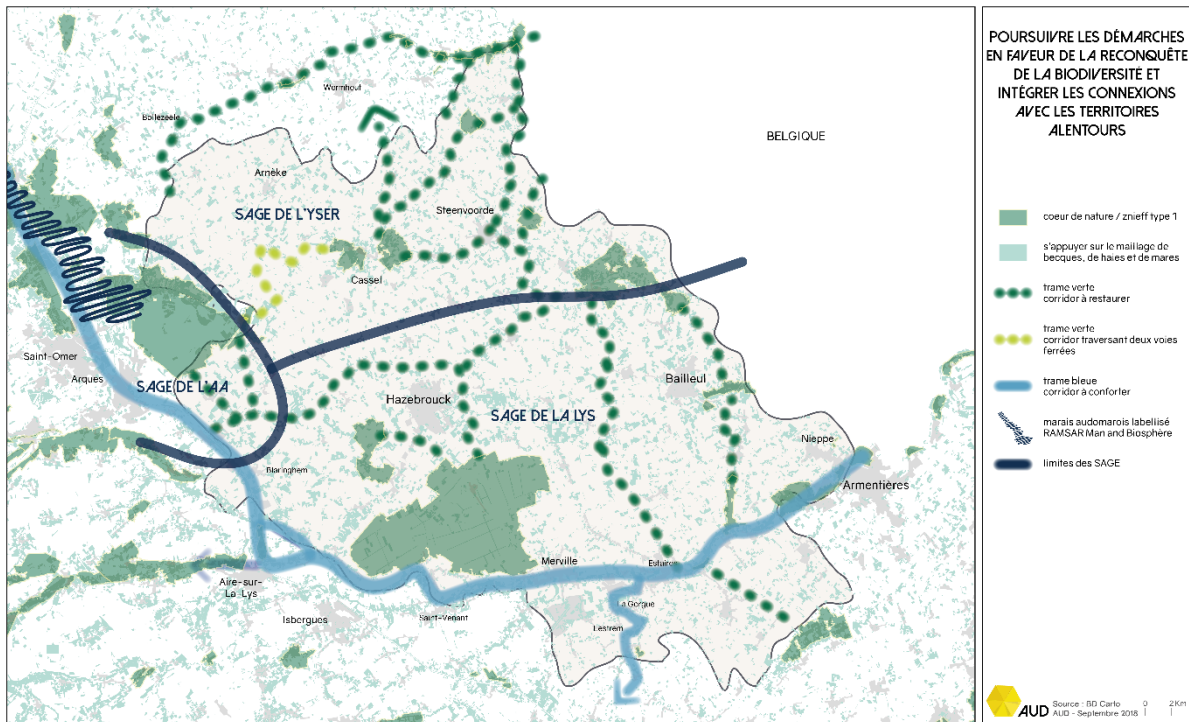
AUD Source : BD Cartho
AUD - Septembre 2018



PRENDRE EN COMPTE LES PÔLES TOURISTIQUES LIMITOPHES ET DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS

- valoriser les Monts de Flandre
- valoriser la Plaine de la Lys
- villes historiques de Bailleul et de Cassel
- pôle de développement touristique d'Haverskerque
- assurer la mise en tourisme en s'appuyant sur les chemins de randonnée, la forêt de Nieppe et les villages patrimoniaux
- marais audomarois
- versant belge des Monts de Flandre
- coopération transfrontalière autour de la Lys

AUD Source : BD Cartho
AUD - Septembre 2018 0 2Km



Innover dans l'aménagement du territoire en intégrant les nouveaux contextes numériques et énergétiques :

Le bilan de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale a pointé face aux évolutions sociétales, aux enjeux énergétiques et à la révolution numérique, la nécessité pour la Flandre et Lys d'innover dans ses politiques en matière d'aménagement.

En effet, les analyses ont démontré que la prise en compte de ces nombreuses mutations conditionnerait l'attractivité du territoire.

Les travaux menés dans le cadre de la révision du SCOT ont ainsi identifié 4 objectifs majeurs sur lesquels la stratégie territoriale devra être plus fortement affirmée afin de répondre aux enjeux contemporains :

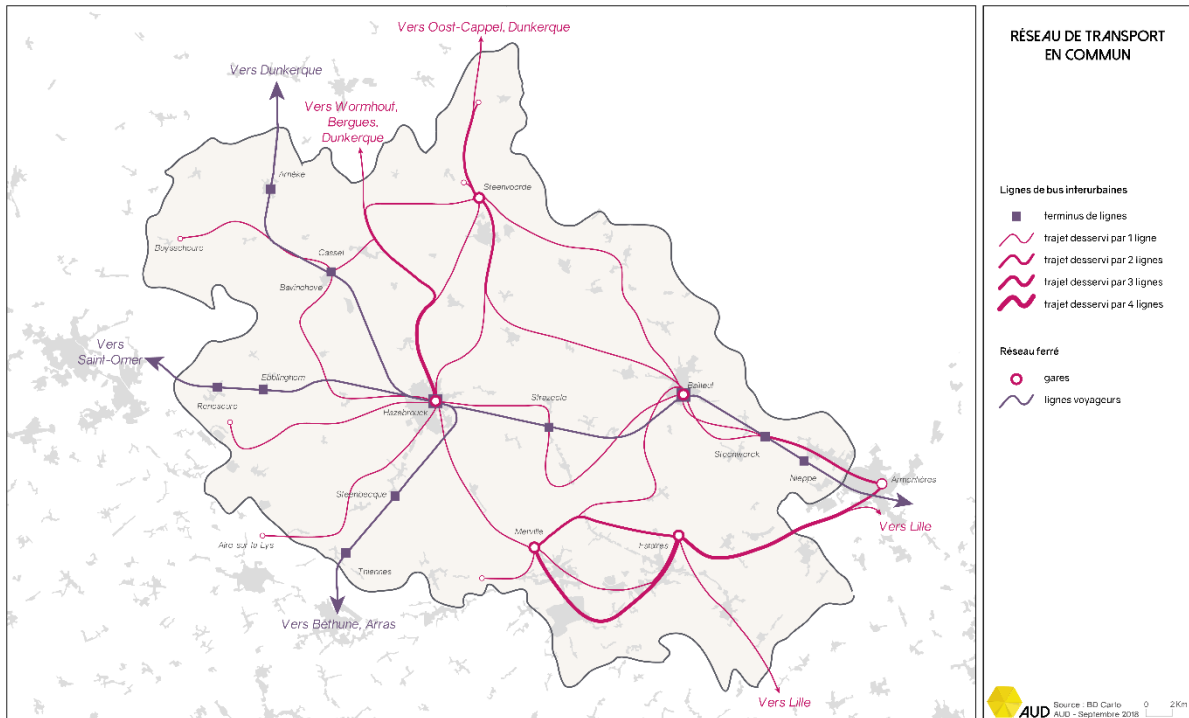
- Articuler les stratégies de développement urbain et de déplacements pour favoriser de nouvelles mobilités
- Repenser la conception des projets d'aménagement pour promouvoir des

opérations plus intégrées d'un point de vue environnemental

- Promouvoir un territoire énergétiquement sobre
- Accompagner les évolutions numériques

Le diagnostic et l'Etat initial de l'environnement ont, en effet, démontré que par la qualité de ses infrastructures, son organisation spatiale, ses caractéristiques géographiques et les politiques publiques engagées, la Flandre et Lys peut pleinement répondre à ces enjeux.

Le Schéma de Cohérence Territoriale porte donc comme ambition d'inscrire le territoire dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques en cours.



Assurer collectivement la mise en œuvre d'objectifs partagés

Le bilan du SCOT précédent a notamment souligné l'enjeu de la définition d'une mise en œuvre concertée et partagée du document.

La réussite du projet de territoire dépendra, en effet, de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux sur les objectifs partagés qu'il définit.

Elle devra pour cela s'appuyer sur :

- Une définition claire des orientations du SCOT et de leurs prises en compte dans les politiques d'aménagement développées à toutes les échelles
- Des modalités précisées en amont de suivi – évaluation des orientations du document

Il s'agira notamment de réaffirmer les objectifs définis par le territoire, lors de l'élaboration de documents d'envergure régionale ou départementale à l'instar du Schéma Régional d'Aménagement Durable et D'Égalité des Territoires.

Le processus de mise en œuvre devra aussi permettre de faciliter l'appropriation des objectifs du SCOT par l'ensemble des acteurs et partenaires locaux et d'assurer sa déclinaison lors notamment de :

- L'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Communaux ou Intercommunaux
- L'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat
- L'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux
- La définition des opérations d'aménagement, projets d'infrastructures ou d'équipements

Pour cela, la dynamique de concertation avec l'ensemble des acteurs, qui a prévalu lors du processus de révision, devra perdurer.

Cet axe s'organise en 2 parties :

- Poursuivre la dynamique démographique et adapter la production de logements en conséquence
- Préparer aujourd'hui le territoire de demain

Le Document d’Orientations et d’Objectifs et le Document d’Aménagement Artisanal et Commercial

Dans la lignée du cap fixé par le Projet d’Aménagement et de Développement Durables, le Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO), définit les mesures qui seront juridiquement opposables aux Plans Locaux d’Urbanisme, Plans Locaux d’Urbanisme Intercommunaux, et Programme Locaux de l’Habitat, ainsi qu’aux principales opérations d’aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5ha...).

Construit en miroir du PADD le DOO du Scot de Flandre et Lys s’organise en deux grandes parties :

- La 1^{ère} partie traite du positionnement du territoire dans l’euro-région et ses connexions avec les territoires voisins, mais également de l’organisation interne du SCOT et la manière dont on préserve et développe les solidarités internes.
- La seconde partie permet de décliner les 3^{ème} et 4^{ème} axes du PADD par les orientations et objectifs qui positionnent le SCOT dans une approche innovante de l’aménagement.

L’adaptation au changement climatique ne fait pas l’objet d’un chapitre dédié mais est distillée dans la 2^{ème} partie, en fonction des thématiques d’aménagement

Créer les conditions de l’attractivité économique du territoire en valorisant les complémentarités internes

L’élaboration du SCOT a démontré que la position stratégique du territoire à l’interface entre la Métropole Européenne de Lille, moteur de l’économie régionale, et le Littoral transfrontalier Manche – Mer du Nord constitue un facteur majeur de développement.

La situation géographique a en outre contribué à soutenir sa croissance démographique marquée par une progression de la population nettement supérieure au reste de la Région. En revanche, ces dernières années, l’emploi local a progressé moins rapidement que la population et le nombre d’habitants du SCOT travaillant sur un autre territoire n’a cessé de croître.

Fort de ces constats, le Projet d’Aménagement et de Développement Durables entend tirer parti de la position privilégiée de la Flandre et

Lys pour en faire un espace économiquement structurant en Région.

Il souhaite mobiliser ses nombreux atouts, notamment la qualité de ses infrastructures, sa dimension transfrontalière, son potentiel industriel, son dynamisme agricole et son cadre de vie au service du développement économique, touristique et de l’attractivité résidentielle.

L’affirmation de la Flandre et Lys au sein de l’Euro-région nécessitera dans le cadre du SCOT intégrateur, de s’inscrire dans les stratégies nationales, régionales et départementales et de s’articuler avec les objectifs des schémas élaborés aux autres échelles dont le Schéma Régional d’Aménagement de Développement Durables et d’Egalité des Territoires (SRADDET). Elle nécessitera, également, de valoriser les complémentarités internes à la Flandre et Lys.

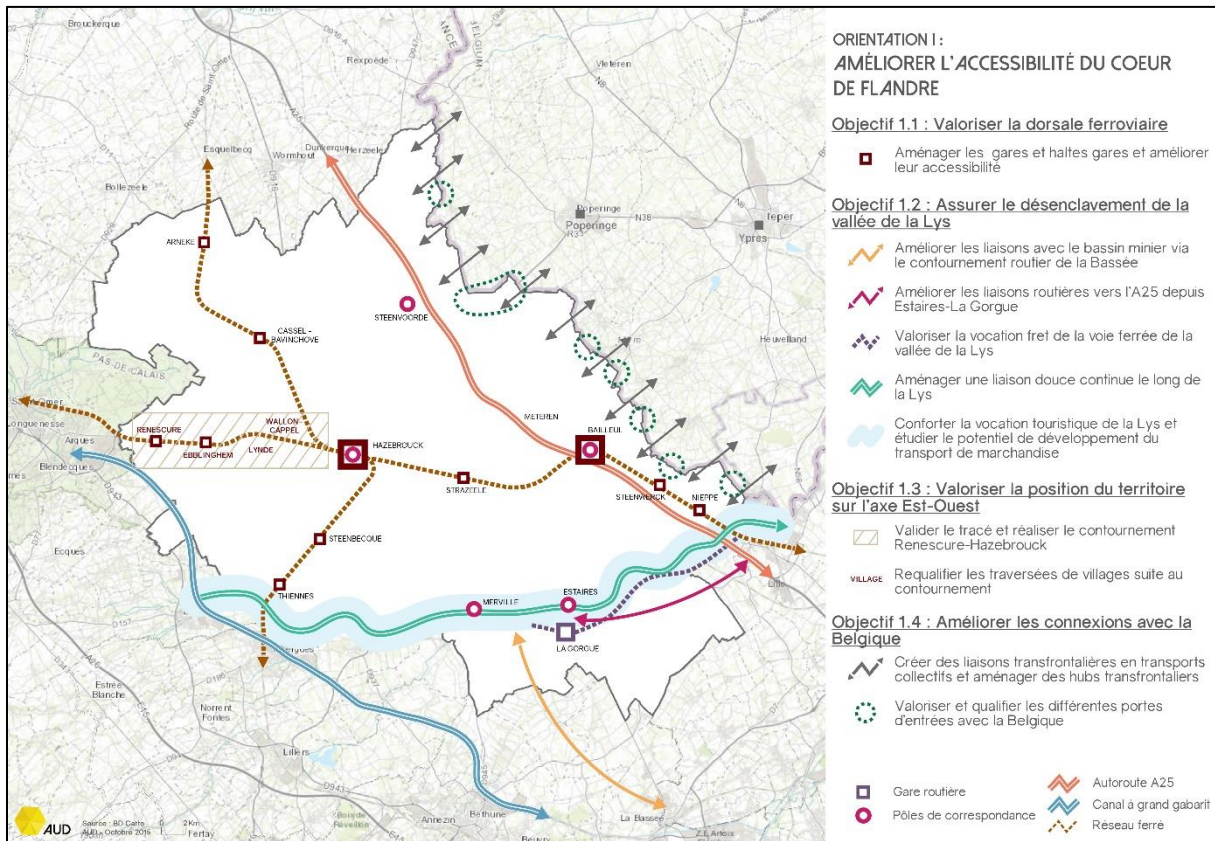


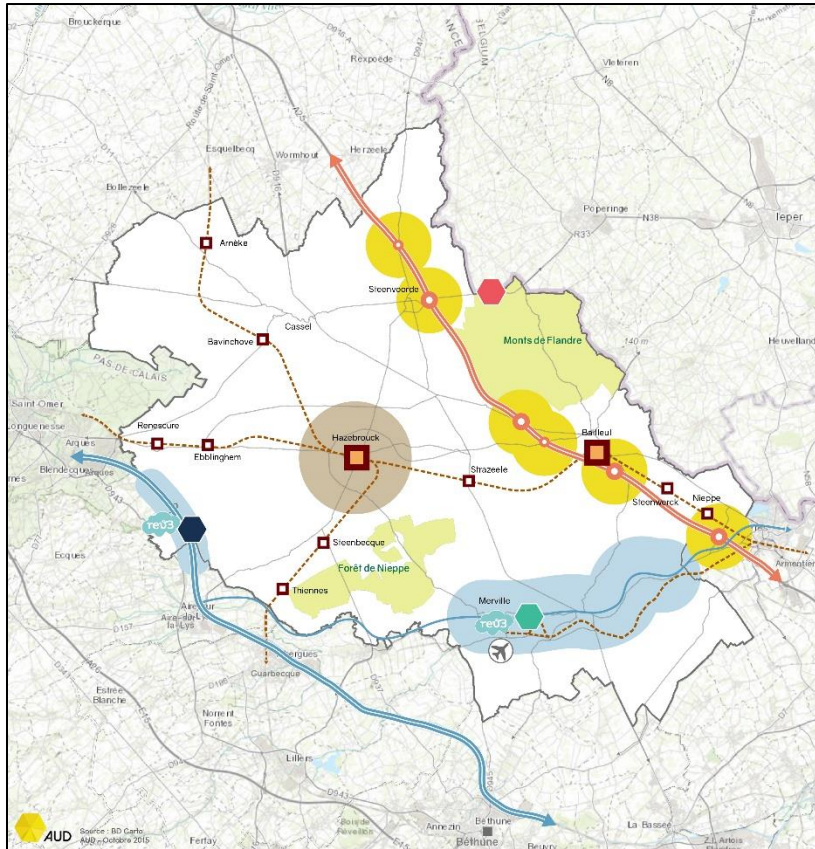
Le SCOT fixe, ainsi, un scénario d'aménagement équilibré mobilisant les potentiels économiques spécifiques des différents types d'infrastructures, de l'espace agricole et rurale et des sites environnementaux et patrimoniaux.

L'articulation et la préservation de ces éléments, dans une logique de complémentarité et de solidarité doit soutenir la progression de l'emploi local.

La mise en œuvre de cette ambition se décline au travers de 7 orientations :

- Améliorer l'accessibilité de la Flandre et Lys
- Valoriser la complémentarité des infrastructures majeures au service du développement économique
- Assurer les complémentarités économiques internes au territoire
- Valoriser le potentiel touristique du territoire
- Mettre en réseau l'offre touristique locale
- Assurer un développement commercial harmonieux
- Maintenir une agriculture dynamique et innovante





**ORIENTATION 2 :
VALORISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES
INFRASTRUCTURES MAJEURES AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Objectif 2.1 : Aménager l'axe Lys-Canal

- Secteurs privilégiés de développement des zones d'activités structurantes
- Mettre en oeuvre la TRI autour du projet Eura Industry Innov et de la reconversion du site Arc à Blaringhem (43 ha en renouvellement urbain)
- Assurer la reconversion industrielle du site Arc à Blaringhem (43 ha en renouvellement urbain)
- Développer l'entreprise Roquette, premier site industriel du territoire (80 ha)

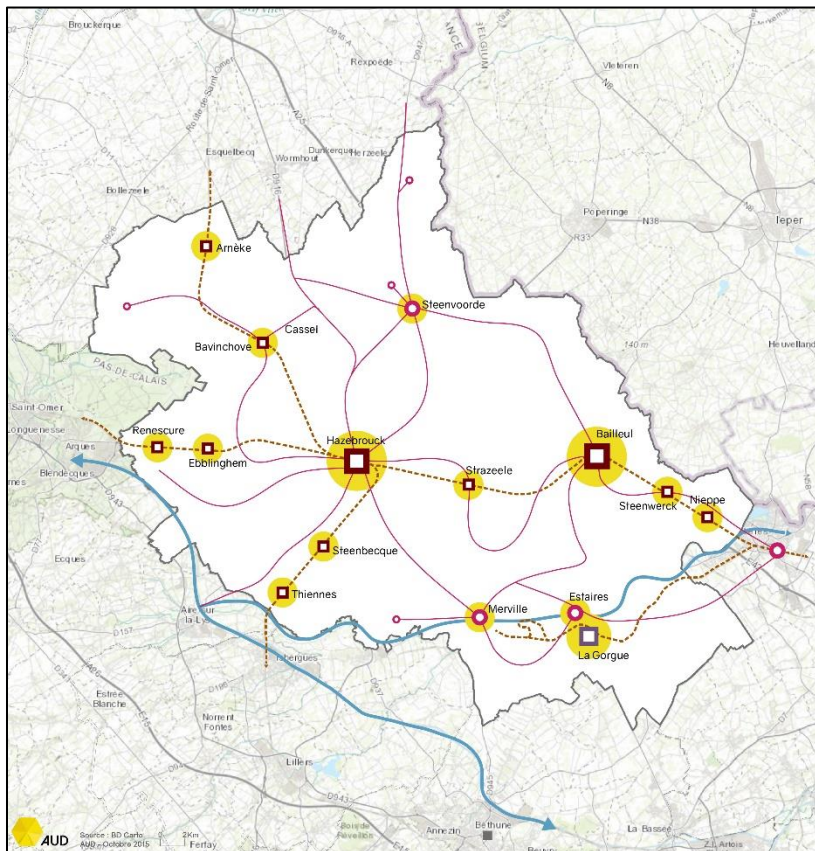
Objectif 2.2 : Aménager les zones d'activités structurantes autour de la dorsale ferroviaire

- Aménager 30 à 40 hectares de zones d'activités structurantes autour du pôle d'hazebrouck
- Intégrer la fonction économique des pôles gares dans la définition des projets urbains

Objectif 2.3 : Aménager les zones d'activités structurantes le long de l'A25

- Secteurs privilégiés de développement des zones d'activités structurantes en garantissant leur insertion et qualité paysagères
- Permettre le développement et la requalification des zones d'activités présentes au sein du site inscrit / requalifier le site de Calicanes

- Aéroport
- Haltes ferroviaires
- Autoroute A25
- Canal à grand gabarit
- Échangeur autoroutier
- Réseau ferré

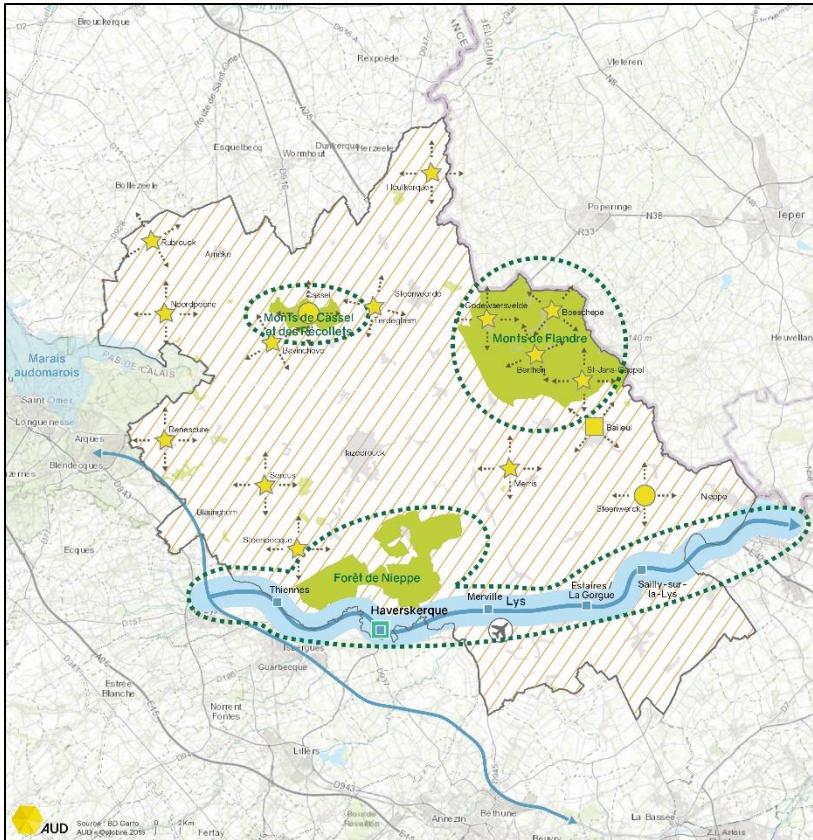


**ORIENTATION 3 :
ASSURER LES COMPLÉMENTARITÉS
ÉCONOMIQUES INTERNES AU TERRITOIRE**

Objectif 3.3 : Exploiter le potentiel de développement d'activités artisanales autour des haltes ferroviaires et des pôles de correspondance des transports collectifs

- Analyser les opportunités de développement d'activités économiques de proximité des haltes gares et pôles de correspondances des transports collectifs

- Haltes ferroviaires
- Pôles de correspondance
- Gare routière
- Réseau ferré
- Lignes de bus interurbaines



**ORIENTATION 4 :
VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE
DU TERRITOIRE**

**Objectif 4.1 : Concilier développement
touristique et préservation de l'environnement**

- Poursuivre le développement touristique des Monts de Flandre, de la Lys et de la forêt de Nieppe dans le respect de la qualité environnementale des milieux

**Objectif 4.2 : Valoriser la Lys et la présence
de l'eau**

- Poursuivre le développement des activités nautiques, notamment autour de la base d'Haverskerque
- S'inscrire dans une dimension interterritoriale
- Intégrer le lien à l'eau dans la conception des projets urbains

**Objectif 4.3 : Valoriser les activités
aéronautiques**

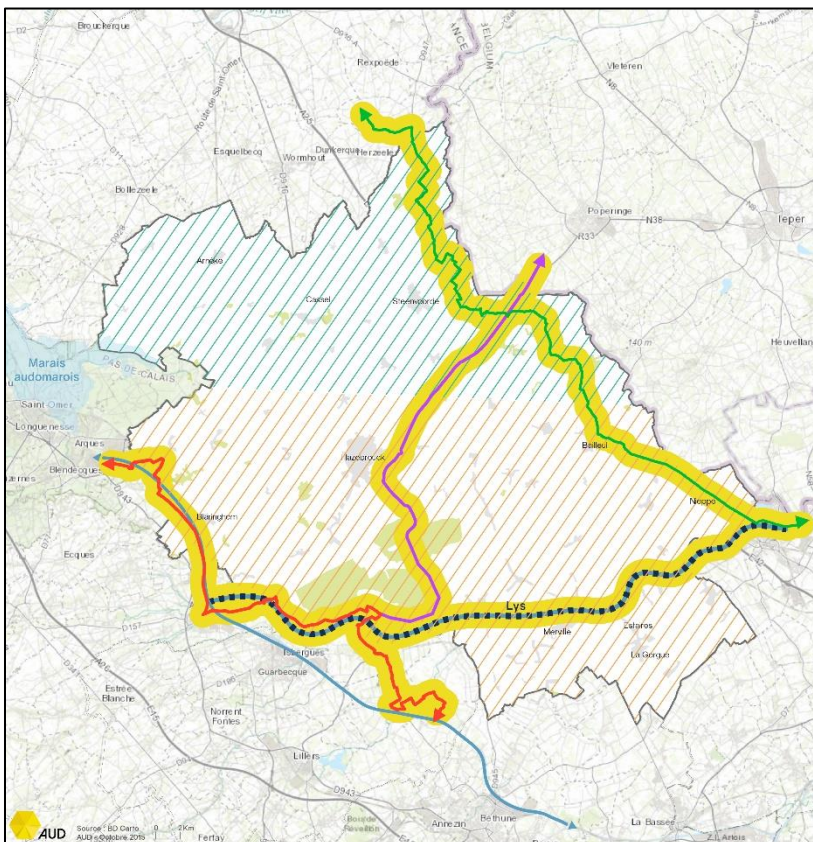
- Développer les activités touristiques autour de la base Eolys

**Objectif 4.4 : Valoriser les sites patrimoniaux
et culturels**

- Assurer la mise en réseau des équipements culturels

**Objectif 4.5 : Renforcer l'hébergement
touristique**

- Diversifier l'offre d'hébergements touristiques / Autoriser la réhabilitation à des fins touristiques des anciennes exploitations agricoles et du patrimoine rural
- Musées > 20 000 visiteurs / an
- Village patrimoine
- Beffroi de Bailleul - site UNESCO
- Port de plaisance d'Haverskerque
- Patrimoine naturel



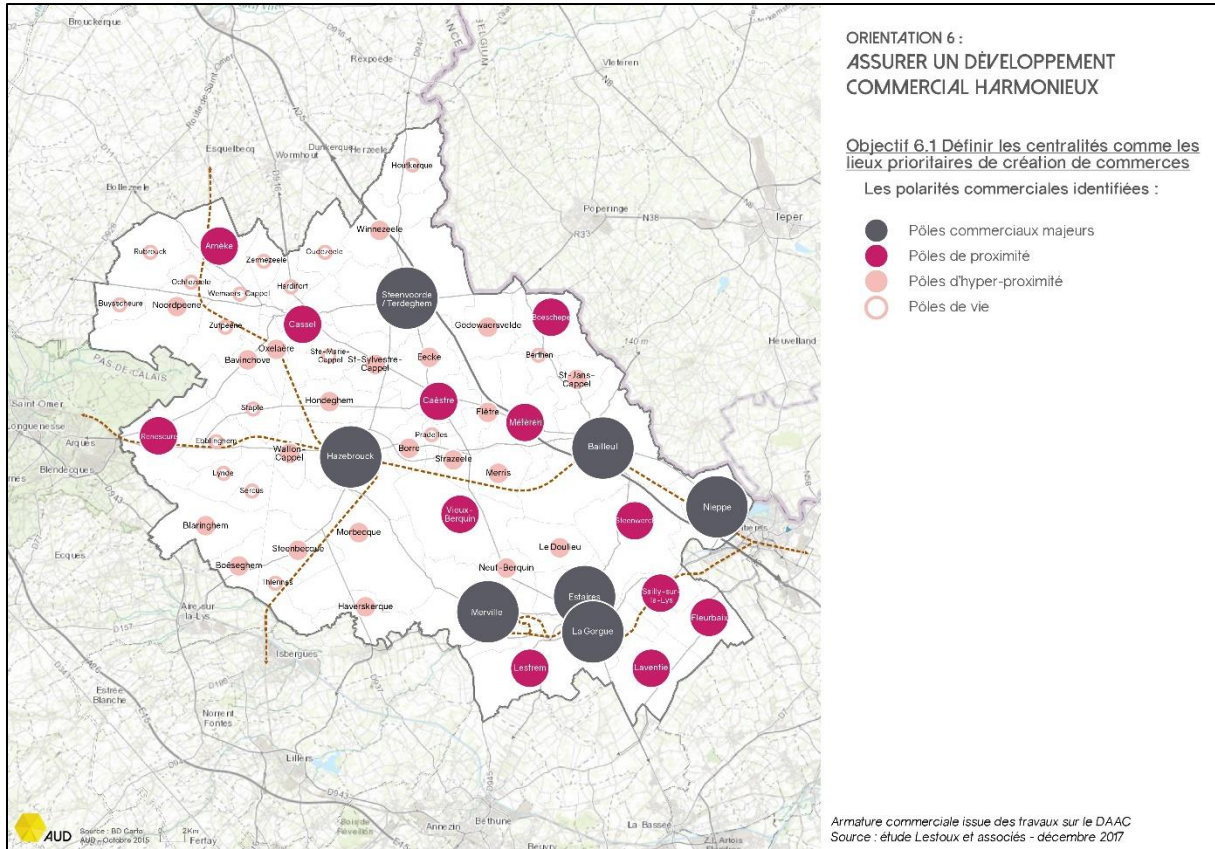
**ORIENTATION 5 :
METTRE EN RÉSEAU L'OFFRE TOURISTIQUE
LOCALE**

**Objectif 5.1 : S'inscrire dans le réseau de
grands axes européens, nationaux et régionaux
de voies cyclables**

- Poursuivre le développement touristique des Monts de Flandre, de la Lys et de la forêt de Nieppe dans le respect de la qualité environnementale des milieux
- Liaison Merville-Hazebrock-Belgique
- Véloroute des Flandres
- Véloroute des Marais
- Liaisons cyclables le long de la Lys

**Objectif 5.2 : Développer les liaisons douces
et l'offre de randonnées**

- Valoriser les sentiers de randonnées existants
- Développer l'offre au sud du territoire



Prendre en compte les transitions en cours en innovant dans l'aménagement du territoire

Le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont démontré que comme tous les territoires, la Flandre et Lys doit faire face à de multiples transitions :

- Sociale et sociétale marquée notamment par la cohabitation de 4 générations,
- Technologique, autour de la révolution numérique,
- Energétique, liée à la raréfaction des énergies fossiles et au renchérissement de l'énergie
- Environnementale, due à la lutte et à l'adaptation au changement climatique, et aux enjeux de préservation de la biodiversité.

La prise en compte de ces multiples dimensions dans la poursuite du développement résidentiel et économique conditionnera le développement pérenne du territoire. En conséquence, il sera nécessaire d'innover dans les pratiques d'aménagement et de rompre

avec certains modèles mis en œuvre au cours des dernières décennies.

Les orientations et objectifs du SCOT dressent les modalités d'accompagnement de ce changement qui doit permettre l'émergence d'un territoire énergétiquement sobre, une gestion économe du foncier, une meilleure intégration des risques et de la biodiversité dans les projets d'aménagement, et un respect accru à la préservation du patrimoine et des paysages.

Les nouveaux usages numériques constitueront des outils transversaux soutenant ces différentes ambitions.

Le SCOT entend ainsi favoriser l'émergence d'un urbanisme de projet qui nécessitera, dans le cadre de sa mise en œuvre, une construction partenariale des opérations. Il conviendra ainsi d'instaurer une gouvernance partagée assurant l'accompagnement et le suivi des projets qui participeront à atteindre les objectifs communs.

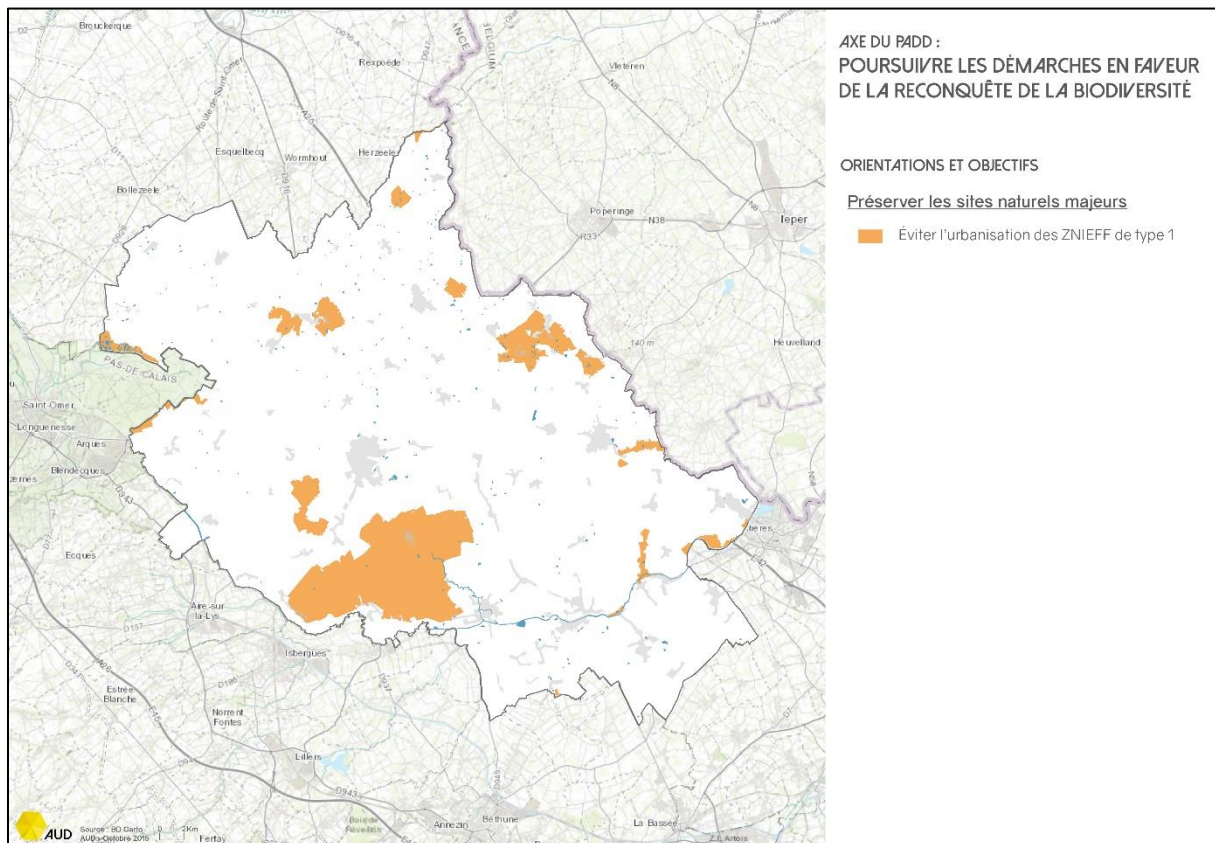


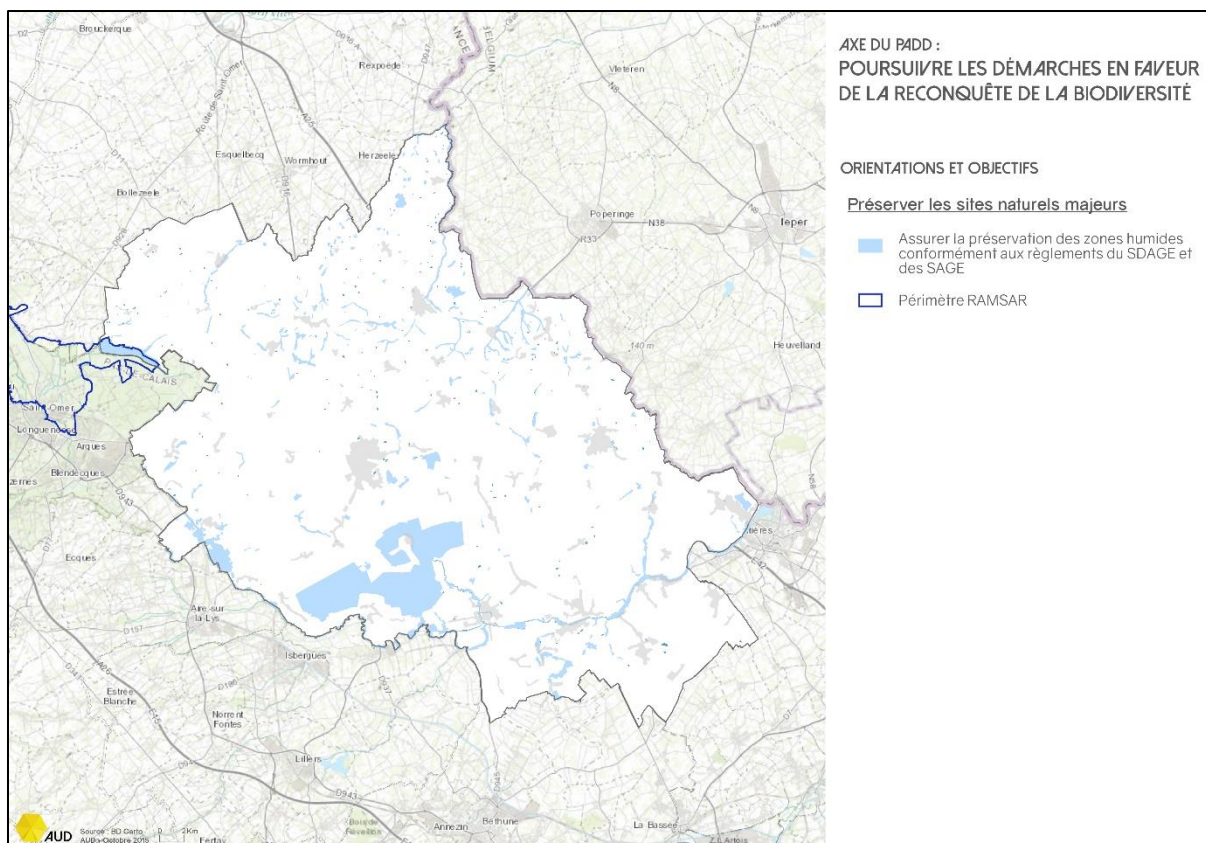
Les Plans Locaux d'Urbanisme, les Programmes Locaux de l'Habitat et les Plans Climat Air Energie Territoriaux constitueront des outils privilégiés de la mise en œuvre des orientations et objectifs du SCOT.

La mise en œuvre de cette ambition se décline au travers de 7 orientations :

- Adapter la production de logements aux enjeux démographiques du cœur de Flandre
- Promouvoir la sobriété énergétique du territoire

- Renforcer la production locale d'énergies renouvelables et de récupération
- Mieux anticiper la gestion des risques et limiter l'exposition des populations
- Accentuer les démarches en faveur de la reconquête de biodiversité
- Prendre en compte les spécificités paysagères des différentes entités de Flandre et Lys
- Prendre en compte les spécificités des différents contextes urbains
- Assurer une gestion frugale du foncier et mettre en œuvre un urbanisme de projet
- Assurer l'aménagement qualitatif des zones d'activités





Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

Afin d'aller plus loin dans la maîtrise de l'aménagement commercial et artisanal le Syndicat Mixte Flandre et Lys a souhaité se doter de manière volontaire d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial permettant de :

- Localiser les centralités urbaines et secteurs d'implantation périphériques présentant des enjeux spécifiques
- Fixer les conditions d'implantation pour le commerce d'importance

Pour y répondre le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial définit des règles autour de 5 grands enjeux :

- Les localisations préférentielles de commerce
- Préserver le commerce en centralité
- Maîtriser le développement du commerce de périphérie
- Gérer l'évolution des activités commerciales hors des localisations préférentielles
- Accueillir les nouvelles formes de commerce